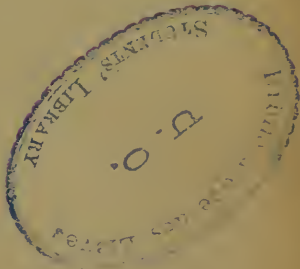


U d' / of Ottawa



39003000529767

1
11
12



LA
FRANC-MAÇONNERIE
ET
LA QUESTION RELIGIEUSE

DU MÊME AUTEUR

LIBRAIRIE PERRIN ET C^o

COMMENT JE ~~SUIS~~ ^{SUIS} ENTRÉ DANS LA FRANC-MAÇONNERIE
ET COMMENT J'EN SUIS SORTI. 1 volume in-16 (3^e mille). 1 fr.

*Brochures de propagande à la LIGUE DE DÉFENSE NATIONALE
contre la Franc-Maçonnerie, 33, quai Voltaire :*

LE POUVOIR OCCULTE	0 25
LA FRANC-MAÇONNERIE JUIVE	0 05
LA QUESTION FRANC - MAÇONNIQUE DEVANT LES ÉLEC- TEURS	0 25
LA FRANC-MAÇONNERIE DEVANT LA NATION.	0 15
LES CONVERSATIONS DE TRIMARD ET BOUDINEAU :	
<i>Première Conversation</i>	0 10
<i>Deuxième Conversation</i>	0 10
CALENDRIER ANTIMAÇONNIQUE POUR 1905.	0 10

LA BASTILLE, journal antimaçonnique hebdomadaire
illustré. Abonnement : 7 francs par an.

COPIN-ALBANCELLI

LA

FRANC-MAÇONNERIE

ET

B. L. L.
23

LA QUESTION RELIGIEUSE

Il n'y a qu'un obstacle à la paix
religieuse en France ; cet obstacle,
c'est la Franc-Maçonnerie.



PARIS

LIBRAIRIE ACADÉMIQUE DE

PERRIN ET Cie, LIBRAIRES-ÉDITEURS

35, QUAI DES GRANDS-AUGUSTINS, 35

1905

Tous droits réservés.

HS

604

-C6

1905

PRÉFACE DE L'ÉDITION DE 1905

Un certain nombre de personnes ont bien voulu me demander une réédition populaire et à un grand nombre d'exemplaires de mon livre sur la *Franc-Maçonnerie et la Question religieuse*, que j'ai publié en 1892 et dont il ne se trouve plus un seul exemplaire en librairie depuis longtemps.

Bien que ce petit ouvrage ne soit plus au point aujourd'hui, en raison des événements qui ont eu lieu, je satisfais à leur désir pour plusieurs raisons.

Tout d'abord, il est bon que les livres écrits sur la Franc-Maçonnerie soient maintenus dans la circulation ; et voici pourquoi :

La Franc-Maçonnerie, qui est et qui entend rester société secrète, est en même temps une société dont la durée s'étend à travers les générations, et persiste

alors que celles-ci disparaissent. Son secret n'est donc pas un secret d'un jour. Or il est une chose que la Franc-Maçonnerie n'ignore pas : c'est qu'en comparant ses différentes attitudes selon les temps et les circonstances, on peut arriver à s'apercevoir qu'elle donne le change sur son but véritable et que celui qu'elle annonce n'est nullement celui qu'elle poursuit. Il en résulte qu'elle est obligée de cacher soigneusement non seulement ce qu'elle fait dans le présent, mais encore, et avec plus de soin peut-être, ce qu'elle a fait dans le passé, afin d'éviter qu'on ne la mette en face de contradictions révélatrices.

Pour arriver à ce résultat auquel tendent déjà les serments imposés aux initiés, les chefs occultes de la Franc-Maçonnerie emploient encore deux autres moyens : ils font publier des ouvrages composés tout exprès pour tromper le public (1) ; et, en même temps, ils s'appliquent à faire disparaître de la circulation les ouvrages écrits par des auteurs compétents et consciencieux. C'est donc augmenter la difficulté pour eux que de renouveler les éditions épuisées de ces derniers. Or le grand principe, toujours vrai à la guerre, quelle que soit d'ailleurs l'espèce de guerre qu'on fasse, c'est de gêner constamment l'adversaire, dans les petites comme dans les grandes choses.

(1) A l'appui de cette affirmation, je puis citer le fait suivant. On se rappelle l'ouvrage soi-disant antimaçonnique : *Le Diable au dix-neuvième siècle*, qui fit tant de bruit et qui bouleversa l'esprit d'un si grand nombre de catholiques en 1892. Ce livre était signé : le docteur Bataille, et cette signature couvrait les deux personnalités de Léo Taxil et d'un certain docteur Hacks. Or, ledit docteur, qui feignait une si grande indignation contre la Franc-Maçonnerie dans les assemblées de laquelle il montrait le diable intervenant en personne, est toujours franc-maçon, et franc-maçon des plus militants. A telles enseignes qu'il représentait la Loge de l'écamp au Congrès des Loges du Nord-Ouest qui eut lieu au Havre, en 1902.

Lorsque ce livre parut, en 1892, il fut considéré comme la conception d'un esprit enclin à l'exagération. Ainsi sont toujours jugées les œuvres des avertisseurs. J'avais vu certaines choses que le public ignorait ; je l'en prévenais ; il me répondait : ce que vous nous racontez n'est pas possible ! Rien n'est plus malheureux que cette résistance à admettre ce qu'on ignore, lorsqu'il s'agit de choses importantes ; mais aussi rien n'est plus naturel.

J'ai donc dû attendre que le temps vérifiât mes observations et qu'il se chargeât d'ouvrir les yeux que je ne parvenais pas à ouvrir moi-même. Aujourd'hui, on peut se rendre compte à quel point j'étais modéré et combien je m'étais tenu en deçà de la vérité.

*
* *

Si modeste qu'elle fût, ma publication apportait une vue nouvelle. Elle plaçait la question maçonnique sur le terrain exclusivement politique. On a donné une République à la France, disais-je, et on lui a fait croire que c'était pour lui assurer la liberté. En réalité, sous le couvert de cette étiquette républicaine et parlementaire, une association dont personne ne se préoccupait s'est emparée du Parlement et, par ce moyen, a mis la main sur la République et sur la liberté des citoyens. Si on n'y prend garde, c'est une véritable tyrannie qu'elle établira sur la France. Cette association, c'est la Franc-Maçonnerie. Et je le prouvais.

La question maçonnique cessait par là d'être une question purement religieuse et de n'intéresser que les catholiques. Elle devenait une question républicaine ; et, par suite, elle devait tôt ou tard passionner tous les citoyens. Mais pour cela, il fallait attendre que les circonstances sur lesquelles j'avais essayé

d'appeler l'attention eussent fait mûrir les conséquences qu'elles portaient en elles.

Ce que j'avais prévu est arrivé. La question maçonnique est posée aujourd'hui devant toutes les intelligences, et elle l'est sur le terrain que j'avais choisi dès 1892.

Sans doute, ainsi que je le disais en commençant, le livre qui était révélateur il y a treize ans laisse aujourd'hui de côté bien des points dont je n'avais pas à parler alors et qui ont depuis passé au premier plan. Mais cette question maçonnique est extrêmement complexe et profonde. Tellement, que son étude, — mais son étude profonde, contient, je l'affirme, la rénovation de la race française. Toutefois est-il nécessaire qu'on l'aborde méthodiquement pour qu'elle puisse donner tous ses fruits.

L'immense majorité des Français ignore encore le premier mot de la question maçonnique. C'est ce premier mot qu'ils trouveront dans la présente brochure. J'ai eu l'occasion de constater, au cours de ma propagande et des centaines de conférences que j'ai faites, que les vues auxquelles je m'étais tout d'abord attaché peuvent servir d'entrée en matière de préférence à toutes autres. Elles sont comme ces exercices préparatoires à l'étude du piano par lesquels il est indispensable que passent les futurs exécutants. Elles constituent une véritable introduction à l'étude de la Maçonnerie.

Pour ces différentes raisons, je recommande aux propagandistes antimaçons et en particulier à mes amis de la *Ligue de Défense Nationale contre la Franc-Maçonnerie*, — ligue que j'ai fondée tout spécialement pour répandre la connaissance de la question maçonnique en France, — de faire lire la présente brochure aux personnes qui, encore ignorantes des choses de

la Maçonnerie, sont capables de réfléchir et de raisonner. Cette lecture leur donnera le désir d'en faire d'autres (1).

COPIN-ALBANCELLI.

(1) Je crois nécessaire de déclarer ici que si les faits sur lesquels je me suis efforcé de m'appuyer dans ce petit volume pour éclairer le public sont exacts, il n'en est pas de même de certaines des appréciations auxquelles je me livrais en 1892 sur le but de la Franc-Maçonnerie.

Je m'imaginai alors que cette association n'était devenue fanatique en France que par oubli de son but primitif. C'était là une erreur. A mesure que j'ai plus étudié l'organisme si extraordinairement combiné de la Maçonnerie, j'ai été de plus en plus amené à conclure que les fédérations maçonniques obéissent à des inspirations, à des impulsions, à des suggestions différentes selon les époques, les lieux, les nécessités de toute nature qu'elles rencontrent sur leur route. Elles parlent et agissent selon les suggestions qu'elles reçoivent ici ou là ; et, par suite, elles peuvent nous sembler ou être infidèles à leur but, si elles n'en ont qu'un, ou avoir des buts différents. Mais lorsqu'on pousse plus profondément l'examen, on s'aperçoit qu'il y a derrière la Maçonnerie une puissance plus secrète qu'elle ne l'est elle-même, et par laquelle elle est inconsciemment menée. Cette puissance, elle, n'a qu'un but, toujours le même depuis deux siècles : la destruction du christianisme, laquelle comporte la destruction de tous les organismes nationaux chrétiens, en commençant par les nations catholiques pour finir par les nations protestantes. (J'aurai soin de ramener à cette note dans tous les passages qui me paraissent devoir être corrigés par la présente observation.)

AVANT-PROPOS

Je n'ai aucun motif personnel de haine contre la Franc-Maçonnerie. Au contraire.

Pendant près de six ans que j'ai fait partie de cette association, j'y ai toujours joui de la plus entière considération. J'ai mené à bien à peu près tout ce que j'y ai tenté, si ce n'est lorsque j'ai essayé d'y prêcher la tolérance et le respect de toutes les opinions.

D'autre part, ayant combattu, en 1889, dans un journal de province, la candidature d'un franc-maçon radical; ayant travaillé, contre ce franc-maçon, à la nomination d'un député conservateur; ayant écrit dans une feuille indépendante que « la Franc-Maçonnerie était en proie au vertige de l'intolérance et du fanatisme », non seulement je n'ai pas été expulsé, pour ce fait, de l'association, mais je n'ai été condamné qu'à une peine dérisoire, — trois mois de suspension. Et encore cette condamnation ne me fut-elle infligée que

parce que les règlements ne permettaient pas que je fusse acquitté. Tellement les membres de ma loge, qui étaient chargés de me juger, convaincus de ma sincérité, étaient en même temps, au fond d'eux-mêmes, pénétrés de la vérité de ce que j'avais écrit.

Je ne puis donc avoir, je le répète, aucun motif de haine personnelle contre la Franc-Maçonnerie, et ce n'est pas là qu'il faut chercher la raison des attaques que je formule dans l'étude qui va suivre.

La raison de ces attaques, la voici.

Je suis respectueux de toutes les opinions et de toutes les croyances, même de celles qui sont le plus formellement opposées à ma manière de voir. Mais je suis, en même temps, ennemi implacable de toute oppression exercée au nom d'une conviction quelconque, cette conviction fût-elle la mienne.

Or, depuis quinze ans, la Franc-Maçonnerie travaille, par tous les moyens, à établir en France le despotisme de son athéisme.

Ayant, comme électeur, ma part dans la souveraineté du peuple français, j'ai, par suite, ma part de responsabilité dans tout ce qui se fait en France.

C'est au nom de cette responsabilité que je me révolte contre la tyrannie franc-maçonnique.

Ce que j'ai vu, ce que j'ai appris pendant les années que j'ai passées dans la Franc-Maçonnerie, je crois utile de l'apprendre au public. Bien plus,

je considère que ce serait un grand malheur pour le pays qu'il l'ignorât plus longtemps.

Je n'ai pas besoin d'autre raison pour parler ; et, celle-là me commandant, il n'en est pas qui puisse m'obliger à me taire.

Je tiens seulement à déclarer que mes accusations ne s'étendent pas aux fédérations maçonniques étrangères, dont plusieurs ont d'ailleurs rompu toutes relations avec la fédération française du Grand-Orient, en se basant sur les tendances matérialistes et l'esprit fanatique de celle-ci. Je ne m'occupe que du péril que la Franc-Maçonnerie fait courir à la France. Et, comme ce péril est particulièrement créé par la Fédération du Grand-Orient de France, c'est celle que je vise tout spécialement parmi les quatre groupes maçonniques existant dans notre pays.

LA FRANC-MAÇONNERIE

ET LA

QUESTION RELIGIEUSE

CHAPITRE PREMIER

LA GUERRE RELIGIEUSE

Son point de départ. — Son illégitimité. — Ce n'est pas le parti républicain tout entier qui en est responsable, c'est la *Franc-Maçonnerie*.

La question religieuse est arrivée en France à l'état aigu.

Les cardinaux, dans une déclaration lue naguère dans toutes les églises, passaient en revue les lois votées et les mesures prises depuis un certain nombre d'années et qui prouvent les dispositions agressives du gouvernement à l'égard du Catholicisme. Ils rappelaient en particulier l'enseignement laïque, non pas neutre, mais hostile à la Religion ; le droit d'enseigner dans les écoles publiques enlevé aux membres des congrégations religieuses, frappés ainsi d'incapacité malgré les maximes qui garantissent l'accessibilité des fonctions publiques à tous les citoyens, les écoles libres soumises à des exigences, à des formalités qui les tuent. Ils

dénonçaient les incessantes réductions budgétaires qui atteignent le clergé, les suspensions arbitraires de traitement, les expulsions de religieux, les lois fiscales qui préparent la ruine d'un grand nombre de communautés, et ils concluaient en disant : « Nous le demandons à tout homme impartial, quelles que soient ses croyances ou ses opinions religieuses : *Peut-on affirmer que le gouvernement républicain n'a jamais eu, comme le prétendent les ministres, la pensée de froisser en quoi que ce soit la Religion, ou de restreindre l'exercice du culte ; qu'à aucun moment il n'a voulu empiéter sur le domaine religieux et attenter à la liberté de conscience ?* »

Les cardinaux avaient en cela raison.

Aux yeux de tout observateur vraiment libre d'esprit, il est évident que l'idée maîtresse de la politique actuelle, c'est la guerre au Catholicisme.

A quiconque en douterait, il suffirait de rappeler le langage des journaux de Gauche et celui tenu par les députés de la majorité dans les discussions ayant trait aux rapports de l'Église et de l'État ou au budget des cultes. Dans les articles des uns et dans les discours ou les interruptions des autres éclatent constamment les haines les plus furieuses et les moins déguisées contre les catholiques. Ne disait-on pas dernièrement en plein Parlement que les Français qui allaient en pèlerinage à Rome n'étaient pas des Français ?

Le président du Conseil avait beau s'efforcer de corriger l'âpreté de pareilles manifestations en dé-

clarant « qu'il ne voulait pas et que le parti républicain tout entier ne voulait pas être représenté comme ayant, à aucun moment, voulu empiéter sur le domaine religieux et attenter à la liberté des consciences », rien ne saurait prévaloir contre la vérité des faits.

Or, voici ce que dit cette vérité.

Elle dit que les libres penseurs qui occupent le pouvoir en France considèrent le Catholicisme comme un adversaire de la société moderne et des institutions républicaines, comme un ennemi dont la destruction s'impose, parce qu'il leur paraît inculquer à ses fidèles des convictions telles, que la France, au lieu d'être une, se trouve brisée en deux factions irréconciliables. Les libres penseurs dont je parle sont convaincus que s'ils ne tuaient pas le Catholicisme, le Catholicisme tuerait la liberté de pensée et l'esprit moderne qu'elle a engendré. En conséquence, loin de rien faire pour éviter la guerre religieuse, ils ne se plaisent qu'à l'exciter. Elle leur apparaît non seulement comme une chose licite, mais comme un devoir. Elle est pour eux la guerre sainte.

Telle est l'idée fanatique et fondamentale qui est la cause première de la guerre religieuse actuelle, et c'est d'elle qu'il faut partir si l'on veut se rendre compte du véritable état des choses et des vrais remèdes qu'il comporte.

Que certaines pages de l'histoire du Catholicisme aient pu donner lieu à une telle conception, cela n'est pas niable. Né en défendant la liberté, le Christianisme a vu, à plus d'une époque, ses

croyants proscrire cette liberté en son nom. Mais on ne tient pas rigueur à un homme pendant toute sa vie des erreurs dans lesquelles il a pu tomber à certaines époques. A plus forte raison doit-il en être ainsi à l'égard de ces êtres impersonnels qu'on appelle des doctrines, qui ne sauraient être rendus responsables de tout ce que des hommes ambitieux ou aveugles ont fait en leur nom. A plus forte raison, ajouterai-je encore, lorsque ces doctrines remplissent, comme le Catholicisme, une fonction morale à l'accomplissement de laquelle la philosophie moderne se montre jusqu'ici bien loin d'être préparée. On est alors obligé vis-à-vis d'elles à plus que de la tolérance, à plus que de l'oubli pour les erreurs qui ont été couvertes de leur nom ; on doit des égards aux services qu'elles continuent de rendre.

Il y a lieu aussi de tenir compte que les catholiques de notre temps, au lieu de continuer à s'enfermer dans l'absolutisme, conçoivent la foi et la liberté, le dévouement à l'idéal chrétien et la tolérance envers toute autre doctrine comme choses parfaitement conciliables.

Mais il est une réflexion qui s'impose avant toute autre, et la voici.

Dès lors que les libres penseurs modernes se croient en droit de prononcer la condamnation à mort du Catholicisme en s'appuyant sur ce fait que certains catholiques ont été cruellement tyranniques et oppressifs des consciences, est-il logique qu'eux-mêmes se montrent tyranniques à leur tour en déclarant une guerre sans merci aux convic-

tions d'une fraction considérable de la nation ? Comment ne voient-ils pas que cette condamnation, qu'ils font peser sur le Catholicisme au mépris de leurs principes, est une épée de Damoclès suspendue, par leur fait, sur la Libre Pensée elle-même.

Certes il est juste de tenir compte, dans une certaine mesure, des déclarations ministérielles que nous rappelions tout à l'heure, et l'on ne saurait accuser le parti républicain tout entier de vouloir attenter à la liberté des consciences. Il y a des ministres, des députés, des sénateurs, des fonctionnaires et de simples citoyens républicains qui entendent maintenir aux catholiques les droits qui leur appartiennent et le respect qui leur est dû. Mais ils sont débordés et entraînés par une influence qui s'exerce en dehors et au-dessus d'eux.

Derrière le parti républicain, en effet, il y a un être qui se cache, une organisation qui fonctionne, une société qui agit sans qu'on ait pu jusqu'ici lui demander compte des manœuvres auxquelles elle se livre, parce qu'elle a le privilège d'être une société secrète. C'est cette société qui a juré la destruction du Catholicisme. C'est elle qui, poussant le parti radical, donne le change au pays et, se refusant à paraître aux yeux du public, compromet le principe républicain, sur lequel elle laisse retomber la responsabilité de la guerre religieuse dont elle seule est l'inspiratrice.

Cette société, dont tout le monde connaît le nom, c'est la Franc-Maçonnerie.

Ce n'est pas la première fois qu'on l'accuse, puisque certains journaux parlent constamment

du gouvernement des francs-maçons, de l'intolérance et de la tyrannie franc-maçonniques. Mais ces accusations sont toujours restées dans le vague, et l'on n'a jamais intenté devant l'opinion publique un vrai procès politique à la Franc-Maçonnerie.

Or c'est cela qui est à faire. Il faut mettre en évidence l'action politique maçonnique, en fournir les preuves, montrer ce qu'est cette association, ce qu'elle fait et comment elle le fait.

Car s'il est vrai que ce soit elle qui commande la guerre religieuse, de deux choses l'une :

Ou bien le pays veut cette guerre et dans ce cas il est absurde que la Franc-Maçonnerie se cache pour faire ce qu'il désire.

Ou bien il veut la paix, et alors il est inique que ceux-là qui continuent les hostilités malgré lui, jouissent d'une situation privilégiée leur permettant d'éviter sa critique et d'échapper à son jugement.

CHAPITRE II

LE FANATISME DE LA FRANC-MAÇONNERIE ET L'ACTION POLITIQUE EXERCÉE PAR ELLE

Les ordres du jour des loges précédant et inspirant les actes législatifs. — Immixtion directe du Conseil de l'Ordre du Grand-Orient dans la politique antireligieuse. — Esprit maçonnique caractérisé par la lettre de Voltaire à Damiaville. — Ordre du jour de la loge l'*Encyclopédique*. — Modification aux statuts. — La Franc-Maçonnerie n'a pas le droit de rester société secrète.

Qui ne se rappelle le fameux projet de loi déposé naguère par les députés Pochon et Cocula, et qui ne visait à rien moins qu'à exclure des emplois publics les élèves des écoles libres ?

C'était bien là un acte de guerre religieuse, un véritable attentat à la liberté de conscience, et c'est ainsi qu'il a été jugé par le gouvernement et par le pays.

MM. Pochon et Cocula étaient-ils les véritables auteurs du projet de loi qu'ils avaient signé ? — Non. Ils l'avaient trouvé tout fait, et voici où.

Quelques mois avant le dépôt de ce projet, la

loge maçonnique de Moulins avait adressé aux Chambres une pétition dont voici les passages saillants :

« Considérant que les fonctions publiques de tous ordres ne doivent être confiées qu'à des citoyens dévoués au régime républicain ;

« Considérant que les établissements cléricaux préparent de nombreux candidats aux emplois publics, tout en leur inculquant la haine de nos institutions ;

« . . . Invite les membres du Parlement à prononcer l'abrogation de la loi du 15 mars 1880 sur l'enseignement secondaire, et à voter une loi nouvelle contenant les dispositions suivantes :

« Nul ne pourra être admis dans une école de l'État, s'il n'a fait ses études dans un établissement universitaire.

« Nulle fonction publique rétribuée ne pourra être confiée à un citoyen qui n'aura pas fait ses études dans un établissement universitaire.

« Aucun diplôme, aucun certificat d'études ne pourra être accordé aux candidats des deux sexes qui n'auront pas fait leurs études dans un établissement universitaire, au moins pendant les trois dernières années. »

Comme on le voit, la loge de Moulins n'y allait pas de main morte. Si son ordre du jour avait été voté par la Chambre des députés et appliqué à la lettre, nulle fonction publique, sans exception, ne pouvant être confiée à un citoyen n'ayant pas fait ses études dans un établissement universitaire, le ministre des Cultes se trouverait dès maintenant

dans l'obligation de choisir les prêtres et les évêques parmi les élèves des lycées. — A moins qu'on n'eût introduit un amendement permettant de les prendre dans la Franc-Maçonnerie.

Voici donc une loge maçonnique convaincue d'avoir eu, antérieurement aux députés Pochon et Cocula, l'idée de l'attentat à la liberté de conscience auquel ceux-ci n'ont fait que prêter leur gracieux nom.

Après la loge de Moulins et toujours avant MM. Pochon et Cocula, une autre personnalité avait pris position sur la question, et cette personnalité, c'était le Conseil de l'Ordre du Grand-Orient de France (1).

Ce Conseil, auquel la loge de Moulins avait adressé son ordre du jour, en délibéra dans une de ses réunions. Il le prit en considération et le

(1) Le Conseil de l'Ordre est le pouvoir exécutif de la Fédération du Grand-Orient de France, laquelle n'a plus de grand maître depuis tantôt vingt ans. Ce Conseil se compose de trente-trois membres nommés pour trois ans par les délégués au Convent et renouvelables par tiers chaque année. Il choisit lui-même son président.

Le Convent est l'assemblée générale annuelle des délégués de toutes les loges de la Fédération qui se réunit, au mois de septembre, en l'hôtel du Grand-Orient, 16, rue Cadet, à Paris. Les membres du Convent sont nommés tous les ans par les loges, à raison d'un par loge. Au jour fixé, ils font reconnaître leurs pouvoirs, élisent un président et un bureau et se partagent en commissions et en sous-commissions. Ils délibèrent sur les affaires d'intérêt maçonnique général, élaborent et votent les modifications à apporter aux règlements de la Fédération, discutent le budget et nomment les successeurs des onze membres du Conseil de l'Ordre dont le mandat expire annuellement.

Le Convent représente donc le pouvoir législatif de la Fédération du Grand-Orient de France, de même que le Conseil de l'Ordre en est le pouvoir exécutif.

fit insérer au procès-verbal officiel de ses séances, « afin, dit ce procès-verbal, que tous les ateliers (1) de la Fédération puissent en avoir connaissance ».

A la suite de quoi — et c'est ici que le fait prend une signification tout à fait particulière — une injonction fut adressée aux sénateurs et députés francs-maçons qui durent se réunir pour s'entendre notifier les desiderata de la loge de Moulins et du Conseil de l'Ordre.

Voici donc maintenant une circonstance dans laquelle un pouvoir, étranger aux pouvoirs créés par la constitution et reconnus par le pays, a pesé sur les membres du Parlement pour les inciter à la guerre religieuse ; et ce pouvoir, c'est la Franc-Maçonnerie.

Nous allons trouver mieux.

La machine de guerre inventée à Moulins n'ayant pas produit l'effet qu'en attendaient ses auteurs, le Convent de 1891 n'en crut pas moins devoir tenter un nouvel effort. Après examen de la question, cette assemblée se déclara obligée de reconnaître que les lois existantes interdisaient au gouvernement d'exclure les catholiques des emplois publics ; mais elle n'en eut pas moins l'audace d'inviter officiellement les ministres à agir, autant que possible, comme si ces lois n'existaient pas.

Dans cette nouvelle circonstance, ce n'est plus sur les sénateurs et députés qu'est exercée une pression pour activer la guerre religieuse, c'est

(1) Ateliers ou loges ; les deux mots s'emploient l'un pour l'autre en Franc-Maçonnerie.

sur les membres du Cabinet. Et on les pousse à quoi? Au mépris des lois!

Cette pression, qui affecte ici un caractère insurrectionnel, c'est encore un pouvoir étranger aux pouvoirs créés par la constitution qui l'exerce; et ce pouvoir, c'est toujours la Franc-Maçonnerie.

Continuons.

Il y a quelques mois, certains journaux firent savoir au public qu'on avait distribué aux députés une proposition de loi ainsi conçue :

ARTICLE PREMIER. — Toutes les Congrégations religieuses précédemment autorisées ou non autorisées sont supprimées.

Sont réputées Congrégations les associations dont les membres vivent en commun dans un but religieux, liés par des vœux perpétuels ou temporaires d'obéissance, de pauvreté, de célibat.

ART. 2. — Les biens des Congrégations, devenant vacants et sans maître, appartiennent à la nation, qui en prendra possession immédiate.

Un tiers de ces biens demeurera à l'État, un tiers sera remis aux communes où étaient établies les Congrégations supprimées, un tiers aux départements dont ces communes font partie.

ART. 3. — Tous droits consentis ou aliénés à dater du dépôt de la présente proposition de loi, sur les biens appartenant aux Congrégations, seront entachés de nullité absolue.

Or, par une coïncidence dont la portée est significative, les députés Barodet, Forcioli et Pochon avaient, quelques jours auparavant, reçu une délégation du Conseil central de la Fédération fran-

gaise de la Libre Pensée qui leur avait été adressée au Palais-Bourbon pour leur transmettre les desiderata de trois cents loges et sociétés de Libre Pensée, desiderata qui se trouvaient être en parfaite conformité avec la proposition ci-dessus.

Ici, ce n'est plus la Fédération du Grand-Orient tout entière qui pèse sur les représentants, ce ne sont que des groupes de cette Fédération. Mais c'est toujours son esprit qui souffle la guerre.

Nous allons d'ailleurs la retrouver, agissant en personne par l'organe de son Conseil de l'Ordre.

En effet, au lendemain des interpellations Dide et Hubbard sur les rapports de l'Église et de l'État, voici la note qu'on lisait dans plusieurs journaux :

« Sur l'initiative du Conseil de l'Ordre du Grand-Orient de France, tous les députés francs-maçons avaient été convoqués hier soir, rue Cadet.

« Bien que le secret le plus absolu ait été recommandé, nous avons pu recueillir cependant quelques échos de la séance.

« Il s'agissait d'examiner la ligne de conduite à tenir par les membres du Parlement appartenant à l'Ordre, en présence des agissements du clergé et de l'attitude prise par le gouvernement au cours des interpellations Hubbard et Dide.

« Une cinquantaine de membres assistaient à cette séance, dont une trentaine seulement de députés parmi lesquels MM. Euzières, Doumer, Surchamp, Measureur, Lecomte (de l'Indre), Vian, Delpech, Goirand, Beauquier, Desmons, Lagrange, Calvinhac, Hubbard, Fernand Faure, etc.

« Presque tous les membres du Conseil étaient présents.

« La réunion, présidée par M. Thulié, président du Conseil de l'Ordre, a donné lieu à des discussions assez vives.

« Plusieurs orateurs ont vivement reproché à quelques-uns de leurs collègues, dont deux au moins sont membres du Conseil de l'Ordre, de n'avoir pas voté en faveur de la proposition de séparation des Églises et de l'État.

« Il a été question aussi d'organiser une ligue de propagande anticléricale qui préparerait dans le pays un mouvement d'opinion en faveur de cette séparation.

« Finalement, et vu le petit nombre des députés présents, la réunion s'est séparée sans prendre de décision ferme. »

La portée de cette information n'échappera à personne. Dès lors en effet que le Conseil de l'Ordre du Grand-Orient adresse, dans un but politique, des convocations aux députés francs-maçons, et dès lors que ceux-ci obéissent à ces convocations, il en ressort logiquement cette triple conclusion :

1° Qu'il existe en France, à côté des pouvoirs constitués, un pouvoir occulte, non reconnu par la nation, agissant en dehors de tout mandat et faussant, par conséquent, la constitution ;

2° Qu'un certain nombre de députés se considèrent comme relevant d'autre chose que de leurs électeurs et s'inclinent devant ce pouvoir occulte inconnu à la nation ;

3° Enfin, comme nous venons de surprendre ce pouvoir occulte en flagrant délit d'excitation répétée à la guerre religieuse, par des ordres du jour, par la pression exercée sur les mandataires du peuple, par des essais d'organisation de ligues anticléricales, il est évident que c'est à lui que doit remonter la responsabilité de cette guerre.

Voilà ce qu'affirme la logique. Cette affirmation, la Franc-Maçonnerie la niera peut-être, car elle tient énormément à demeurer dans l'ombre. Mais certains francs-maçons parlent parfois pour elle, et leurs aveux, pour être faits *ab irato*, n'en ont pas moins de valeur probante.

A la suite de la convocation des députés francs-maçons dont nous venons de parler, une communication fut envoyée à certains journaux et annonça que quelques députés francs-maçons, attaqués par leurs collègues au sujet de leur vote négatif sur la question de la séparation de l'Église et de l'État, avaient protesté en soutenant que la Franc-Maçonnerie n'avait pas à connaître ce vote et qu'elle devait, au lieu de se livrer à une politique sectaire, se confiner dans des œuvres de bienfaisance. Deux journaux d'esprit complètement maçonnique, le *Mot d'Ordre* et le *Rappel*, s'élevèrent contre cette protestation qu'ils jugeaient antimaçonnique.

Le *Mot d'Ordre* écrivait :

« Sans entrer dans des détails d'organisation et d'administration maçonnique auxquels le public doit demeurer étranger, il est permis de dire à ceux qui accueilleraient trop complaisamment ces

commérages, que la Franc-Maçonnerie française est profondément républicaine et anticléricale et ne tend nullement à devenir une simple société de secours mutuel. »

Et le *Radical*, surenchérisant, notifiait aux frères « qui se contenteraient volontiers de discussions académiques sur des points de philosophie transcendante » qu'ils pouvaient démissionner, qu'ils n'empêcheraient pas la Franc-Maçonnerie de garder la direction du mouvement radical.

Si l'on veut avoir une idée exacte de l'esprit de la Franc-Maçonnerie française, il suffit de relire la fameuse lettre de Voltaire à Damilaville, qui est frénétiquement applaudie chaque fois qu'elle est citée dans les ateliers, et dont voici les principaux passages :

« La Religion chrétienne est une religion infâme, une hydre abominable, un monstre qu'il faut que cent mains invisibles percent... Il faut que les philosophes courent les rues pour la détruire, comme les missionnaires courent la terre et les mers pour la propager. Ils doivent tout oser, tout risquer, jusqu'à se faire brûler pour la détruire. Ecrasons, écrasez l'Infâme !

« Les chrétiens de toutes les professions sont des êtres nuisibles, des fanatiques, des fripons, des dupes, des imposteurs qui en ont menti avec leurs évangiles, des ennemis du genre humain.

« La Religion chrétienne est évidemment mauvaise. La Religion chrétienne est une secte que tout homme de bien doit avoir en horreur... Elle

ne peut être approuvée que par ceux à qui elle donne du pouvoir et des richesses.

« Il faut rendre l'Infâme ridicule et ses fauteurs aussi. Il faut attaquer le monstre de tous côtés et le chasser pour jamais de la bonne compagnie. Il n'est fait que pour mon tailleur et pour mon laquais. Il faut la détruire chez les honnêtes gens et la laisser à la canaille, grande ou petite, pour laquelle elle est faite. »

Tel est le fanatisme antireligieux qui anime la Franc-Maçonnerie française de notre époque.

Et pour qu'on ne s'imagine pas qu'elle n'a de haine que pour cet autre fanatisme auquel on a donné le nom de Cléricalisme et qu'elle respecte le sentiment religieux chrétien, voici ce que disait, il y a quelques années, un des orateurs francs-maçons les plus écoutés, les plus acclamés dans les loges, le frère Courdaveaux, alors professeur à la Faculté des lettres de Douai.

Dans une conférence qu'il faisait à la loge *l'Étoile du Nord*, de Lille, et qu'il a répétée dans bien d'autres ateliers, ce frère s'exprimait ainsi :

« La distinction entre le Catholicisme et le Cléricalisme est purement officielle, subtile, pour les besoins de la tribune ; mais ici, en loge, disons-le hautement pour la vérité, le Catholicisme et le Cléricalisme ne font qu'un, et, comme conclusion, ajoutons : on ne peut être à la fois catholique et républicain ; c'est impossible. »

Ce n'est donc pas contre ce qu'on est convenu d'appeler le Cléricalisme que lutte la Franc-Maçonnerie, c'est contre le Catholicisme.

« Notre but doit être, disait une résolution prise naguère dans une importante réunion maçonnique, de déchristianiser la France par tous les moyens, mais surtout en étrangeant le Catholicisme peu à peu, chaque année, par des lois nouvelles contre le clergé... d'arriver enfin à la fermeture des églises... »

Les ordres du jour adoptés par les loges, que nous avons donnés plus haut, rentrent bien dans ce programme de haine, et en voici un dernier qui les complète et qui vient d'être voté par la loge l'*Encyclopédique*, de Toulouse.

« La respectable loge l'*Encyclopédique*, Orient de Toulouse, considérant que le Cléricalisme, qui plus que jamais relève audacieusement la tête, constitue un véritable danger politique et social, émet le vœu que toutes les loges de France se joignent à elle pour demander au Grand-Conseil de l'Ordre de faire le nécessaire afin d'obtenir du Parlement que les lois régissant les associations religieuses soient appliquées, édifiées ou modifiées conformément aux desiderata suivants :

ARTICLE PREMIER. — Toutes les Congrégations, Communautés et Associations religieuses quelconques d'hommes ou de femmes, autorisées ou non autorisées, actuellement existantes, seront dissoutes, et leurs biens meubles ou immeubles feront retour à l'assistance publique.

ART. 2. — Aucune Association religieuse, sous quelque dénomination que ce soit, ne pourra se former, ni en fait ni en droit, dans toute l'étendue du territoire français.

ART. 3. — Tout citoyen français qui se déclarerait propriétaire de couvents, maisons, chapelles, terres, biens, meubles ou immeubles, servant à des Congrégations et Associations religieuses devra, dans le délai de trois mois à partir de la promulgation de la nouvelle loi : 1° faire valoir ses titres de propriété sous peine de voir lesdits biens revenir à l'État pour être reversés à l'Assistance publique; 2° expulser des locaux et biens susdits les membres des Congrégations dissoutes qui déclareraient vouloir y habiter individuellement ou non. Par le fait de la présence des ex-congréganistes dans ces mêmes locaux et biens, lesdits biens et locaux seraient réputés propriétés des Congrégations dissoutes et confisqués comme tels. »

Je pourrais citer par milliers les déclarations anticatholiques faites au sein des loges, les ordres du jour que l'on ne se lasse pas d'y voter, et qui tous, se répétant sans cesse, ne font qu'exhaler la même haine implacable.

Mais à quoi bon ? Cette haine, la Fédération du Grand-Orient tout entière l'a avouée elle-même officiellement en effaçant de ses statuts un article qui s'y trouvait encore il y a quelques années et que, depuis, elle a cru impossible d'y maintenir.

Les anciens statuts de cette Fédération maçonnique, qui, à elle seule, est deux fois plus nombreuse que les trois autres existant en France, formulaient les déclarations suivantes :

« La Franc-Maçonnerie n'exclut personne pour ses croyances... Dans la sphère élevée où elle se

place, elle respecte la foi religieuse et les opinions politiques de chacun de ses membres. »

Le Convent de 1885 a voté la suppression de ce paragraphe, qui, depuis lors, a cessé de figurer dans les statuts du Grand-Orient.

Il est à peine nécessaire de faire remarquer combien est importante la signification d'un pareil vote. Les articles que nous venons de citer étaient en effet à l'honneur de la Franc-Maçonnerie. Ils la mettaient au-dessus des partis et faisaient d'elle une société d'éducation civique, vraiment libérale et progressive (1). Ils étaient en outre une garantie pour elle vis-à-vis des pouvoirs publics quels qu'ils fussent. Les supprimer, c'était donc renoncer à des avantages indiscutables, et la Franc-Maçonnerie ne pouvait le faire qu'entraînée par son fanatisme antireligieux, et parce qu'ils constituaient des engagements auxquels ses actes mentaient tous les jours.

Étant donné un pareil état d'esprit, si l'on considère les moyens par lesquels la Franc-Maçonnerie agit sur les pouvoirs publics, moyens que nous avons constatés tout à l'heure ; si l'on tient compte, d'autre part, que cette association dispose d'une organisation qui lui permet de centraliser les forces de milliers de citoyens inconnus les uns aux autres, d'entretenir leur zèle par les conférences faites dans les « tenues maçonniques », de le stimuler par l'émulation qui s'établit naturellement entre des esprits continuellement surchauffés et

(1 En apparence. (Voir la note de la préface, p. ix.)

toujours tendus vers le même but, on sera obligé de reconnaître que ni les ministres, ni les députés, ni les sénateurs ne sont les premiers coupables dans la guerre religieuse qui divise notre pays et paralyse ces forces. La grande coupable, c'est la Franc-Maçonnerie.

Qu'elle ait tort ou raison dans la lutte acharnée qu'elle a entreprise, qu'elle soit dirigée par des motifs élevés, entraînée par une vulgaire ambition ou trompée par une ignorance absolument disproportionnée avec la mission qu'elle se croit le devoir de poursuivre, c'est ce que nous examinerons plus tard.

Pour l'instant nous nous bornerons à constater qu'une association qui exerce une influence si considérable sur le gouvernement d'un pays, qui jette une moitié de la population contre l'autre, qui souffle la guerre des consciences sur toute la surface du territoire, qui convoque des députés et des sénateurs, et qui leur dicte une ligne de conduite sur des questions aussi importantes que la question religieuse, n'a pas le droit de demeurer une société secrète.

Dès lors qu'elle se consacre à une telle œuvre, elle doit agir non pas dans l'ombre, mais au grand jour, rechercher les responsabilités qui lui appartiennent, et non pas les laisser retomber sur tel ou tel député, tel ou tel ministre, telle ou telle majorité parlementaire. Ce n'est pas seulement la logique qui le veut, c'est aussi l'idée que nous nous faisons du courage et celle que nous avons de la responsabilité dans un pays de liberté.

On comprendrait que la Franc-Maçonnerie se cachât si elle avait à défendre ses convictions contre un pouvoir despotique. On le comprendrait également si elle ne se consacrait pas à une œuvre politique, c'est-à-dire à une œuvre publique comportant responsabilité. Mais, dès lors que ses hommes sont au pouvoir, et qu'elle est sûre, par conséquent, d'être laissée libre par eux; dès lors, d'autre part, qu'elle prétend s'occuper de la direction politique du pays, on se demande pourquoi elle persiste à vouloir s'envelopper d'ombre et de qui elle peut avoir à se cacher, si ce n'est du peuple.

En procédant ainsi, elle se rend coupable d'une usurpation. En nous ôtant, à nous tous qui constituons le tribunal de l'opinion publique, la possibilité de contrôler ses actes, elle vole au peuple une partie des droits politiques qui lui appartiennent, et elle commet un véritable attentat contre la souveraineté de la nation.

CHAPITRE III

RECRUTEMENT ET ROLE ACTUEL DE LA FRANC-MAÇONNERIE

Les deux éléments qui composent la Franc-Maçonnerie. — Avantages que la Franc-Maçonnerie offre aux politiciens. — Leur tactique lorsqu'ils cherchent à arriver; leur sujétion lorsqu'ils sont arrivés. — La Franc-Maçonnerie détournée de son but; sa décadence. — La philosophie de l'histoire actuelle du Grand-Orient.

Les auteurs qui ont écrit sur la Franc-Maçonnerie ne se sont pas préoccupés de rechercher comment cette société se recrutait. Aucun d'eux n'a fait connaître la nature des éléments dont elle est formée, ni les milieux sociaux dans lesquels elle va les chercher.

Il y a lieu de regretter qu'ils n'y aient pas pensé, car il leur eût presque suffi d'étudier cette question du recrutement de la Franc-Maçonnerie pour s'expliquer l'état d'esprit dans lequel se trouve actuellement cette association.

En effet, bien qu'elle affirme aux profanes admis

à l'initiation qu'ils ont jusqu'alors vécu dans les ténèbres, mais que, par le seul fait de leur admission, ils vont recevoir « la lumière », il est difficile d'admettre, à moins qu'on ne croie aux miracles, que ces nouveaux maçons ne se retrouvent pas, en se réveillant le lendemain de leur réception au grade d'apprenti, tels qu'ils étaient la veille. Les connaître avant qu'ils n'aient mis le pied dans une loge, c'est donc les connaître après.

En se plaçant à ce point de vue, on constate qu'il existe en Franc-Maçonnerie deux éléments absolument différents : une majorité composée d'êtres foncièrement ignorants et une minorité faite de politiciens.

La majorité est recrutée parmi les employés de commerce, les scribes, les boutiquiers de toute espèce : marchands de vin, tailleurs, bouchers, restaurateurs, épiciers, cafetiers, etc...

La minorité, dans sa généralité, est composée de médecins sans clients, d'avocats sans causes, d'étudiants qui préfèrent la politique à l'école, d'instituteurs et de professeurs qui cherchent en dehors de leurs capacités professionnelles des titres à l'avancement.

Les boutiquiers qui composent la majorité sont, je l'ai dit, des ignorants. Je reconnais que ce n'est pas leur faute puisqu'en raison même de leur situation sociale ils n'ont pu recevoir qu'une instruction rudimentaire. Mais je n'en suis que plus en droit de constater qu'en raison même de cette ignorance fondamentale qui les caractérise ils sont

particulièrement aptes à subir les plus détestables influences.

Au contraire, les politiciens de la minorité ont pu — toujours en raison de leur situation sociale — se livrer à des études moins sommaires. Mais cette culture intellectuelle qu'ils ont reçue, ils l'emploient uniquement à se créer une situation politique. C'est ce qu'ils faisaient dans le monde profane avant leur entrée dans la Franc-Maçonnerie ; c'est, tout naturellement, ce qu'ils continuent de faire après. La lumière maçonnique dont ils sont éclairés ne les modifie point en cela.

Prétendre que tous les maçons, sans exception, doivent être compris dans ce classement général serait commettre une injustice dont je tiens à me garder.

Il existe des francs-maçons instruits, dépourvus de cette ambition égoïste, affamée, qui fait du politicien un être si particulièrement malfaisant (1). J'en connais qui sont tout à fait recommandables par leur caractère. J'ajoute qu'il y a quarante ans la minorité directrice de la Franc-Maçonnerie était, pour une certaine partie, composée de ces éléments supérieurs. A notre époque, au contraire, ils s'y font de plus en plus rares. La plupart de ceux qu'on peut appeler les bons francs-maçons — j'entends les bons parmi les instruits — ne paraissent presque plus aux réunions. Regrettant le fanatisme violent qui s'est introduit peu à peu dans les loges et qui a fini par y régner, ils restent

(1) Francs-maçons trompés, d'ailleurs. (*Voir la note de la préface, p. IX.*)

quand même francs-maçons de nom parce qu'ils sont libres penseurs convaincus et parce qu'ils estiment que, dans le cas où la Libre Pensée viendrait à être mise en échec par un gouvernement réactionnaire, la Franc-Maçonnerie deviendrait un centre de résistance. Mais ils se désintéressent de ce qui s'y passe et laissent le champ libre à l'élément politicien. Ils ne participent pour ainsi dire plus à la vie maçonnique et se contentent de payer leurs cotisations pour n'être pas rayés.

Quelques autres, appartenant à la même catégorie, assistent quand même aux tenues, et ils essaient de lutter contre l'impulsion donnée par les politiciens. Mais leur voix n'est plus entendue, et ils en sont à peu près réduits à ne pouvoir exprimer en loge leurs idées de tolérance. Ce n'est qu'entre les réunions et dans les conversations particulières qu'ils s'efforcent de réagir.

Enfin un certain nombre, estimant que la liberté est odieusement méconnue par la Franc-Maçonnerie, considèrent comme un devoir de se séparer d'elle et donnent purement et simplement leur démission.

De sorte qu'en somme la division que j'ai établie donne une idée exacte de la Franc-Maçonnerie active, telle qu'elle existe actuellement en France, ou du moins de celle qui constitue la Fédération du Grand-Orient, laquelle étant, comme je l'ai déjà dit, deux fois plus nombreuse que toutes les autres fédérations françaises réunies, est aussi deux fois plus intolérante et règne en maîtresse dans le domaine politique. C'est chez elle que se

trouvent nettement caractérisés les deux éléments que j'ai signalés : une majorité de boutiquiers inéclairés dominée par une minorité de politiciens.

La Franc-Maçonnerie offre d'ailleurs à l'ambition de ceux-ci des ressources merveilleuses, et il faut reconnaître qu'ils en usent supérieurement.

D'abord elle met à leur disposition cette situation privilégiée de société secrète, grâce à laquelle ils peuvent agir comme bon leur semble à l'abri des regards du public.

En second lieu, elle leur permet de parler dans les loges avec une autorité presque égale à celle dont jouissent les prédicateurs dans les églises où nul ne les contredit. En Franc-Maçonnerie, en effet, les moindres observations échangées veulent avoir l'air de discours. On n'y dit pas deux mots sans les faire précéder du sacramentel « Très cher Vénérable, et vous tous, mes frères ! » Pour parler dans les tenues, il ne suffit donc pas d'avoir quelque chose à dire, il faut surtout le savoir dire. Il en résulte que les politiciens sont à peu près les seuls à faire les frais des discussions maçonniques. Qui donc pourrait leur faire opposition lorsque, dans les formes solennelles qui font de chaque loge une singerie de Parlement, ils soutiennent une opinion et concluent à l'adoption d'un ordre du jour ? Ce ne sont pas les bons frères ignorants de la majorité qui n'ont l'habitude ni de la parole ni de la pensée. Les autres politiciens seuls seraient en état de les combattre. Mais il y a une bonne raison pour qu'ils ne le fassent pas, c'est qu'ils ont tous le même but et les mêmes intérêts.

Les politiciens se trouvent donc établis dans le Grand-Orient de France comme dans une forteresse à l'intérieur de laquelle ils peuvent méditer et préparer leurs opérations politiques, comme certains barons du moyen âge préparaient, derrière les murailles de leur château fort, les razzias qu'ils opéraient dans les campagnes environnantes.

En prenant continuellement la parole dans les tenues, ils s'emparent de l'esprit des petits commerçants de la majorité. De même que les hypnotiseurs arrivent à suggérer à leurs sujets certains actes et certains penchants, en tournant sans cesse leur pensée vers le même objet pendant le sommeil hypnotique, les politiciens, qui ont pris la guerre religieuse pour tremplin politique, arrivent à donner la suggestion intense de cette guerre aux naïfs qui les entourent, en leur en parlant sans cesse pendant les tenues, c'est-à-dire après que la mise en scène réglementaire a déjà agi sur leur esprit. Ils les enflamment avec les grands mots de Progrès, Civilisation, Liberté, qui reviennent à tout propos dans leurs discours et qu'ils opposent à ceux de Cléricalisme, Réaction, Tyrannie. Ils finissent ainsi par créer un entraînement, une sorte d'émulation qu'ils subissent eux-mêmes. De sorte qu'à l'heure qu'il est tous les membres des loges, ignorants ou faiseurs, luttent avec une inconscience presque égale, à qui fera preuve du fanatisme le plus furieux. Les choses étant à ce point les politiciens n'ont plus qu'à lancer sur le pays les hallucinés qu'ils dominent et à se servir d'eux pour y répandre la haine antireligieuse qui

leur sert de moyen politique. Enfin, le courant étant créé dans le peuple, ils placent leur barque dessus, et, en la laissant voguer, ils arrivent tout naturellement et par la force même des choses au but de leur ambition, à l'objet de leur rêve, la députation. ✕

En général, leur zèle décroît alors, et on les rencontre beaucoup moins souvent en loge, si ce n'est à la veille des périodes électorales. Peut-être, étant arrivés plus près du pouvoir, en comprennent-ils certaines nécessités. Peut-être commencent-ils alors à concevoir qu'un pays n'appartient pas à un parti, qu'il est à tous, ou plutôt constitué par tous, et que, par conséquent, aucun n'a le droit de faire prédominer ses convictions en lançant des excommunications politiques contre ceux qui ne les partagent point. Mais il ne leur est pas permis de s'assagir. Ils ont en effet laissé dans la Franc-Maçonnerie l'esprit sectaire qu'ils y ont excité et qui sert de moyen à d'autres politiciens qui ont hâte d'arriver, comme ils sont arrivés eux-mêmes. Après avoir joué du jacobinisme, ils sont obligés d'obéir à ceux qui en jouent derrière eux ; et cela, sous peine de perdre l'appui des loges, d'être « débarqués » comme on dit maintenant, et remplacés par les aspirants députés qui s'agitent et fulminent sur « les colonnes » des temples, en attendant le tour de candidature auquel ils aspirent, et qui ne vient jamais assez tôt à leur gré.

Ce n'est certainement pas pour favoriser ainsi l'élévation au pouvoir de quelques centaines de médiocrités ambitieuses que la Franc-Maçonnerie

a été créée. Les anciens articles fondamentaux de la Constitution du Grand-Orient en font foi.

« La Franc-Maçonnerie, disaient-ils, institution essentiellement philanthropique, philosophique et progressive, a pour objet la recherche de la vérité, l'étude de la morale universelle, des sciences et des arts et l'exercice de la bienfaisance.

« Elle a pour principes la liberté absolue de conscience et la solidarité humaine.

« Elle n'exclut personne pour ses croyances.

« Elle a pour devise : Liberté, Egalité, Fraternité.

« Dans la sphère élevée où elle se place, la Franc-Maçonnerie respecte la foi religieuse et les opinions politiques de chacun de ses membres, elle interdit formellement à ses assemblées toute discussion en matière religieuse ou politique qui aurait pour objet soit la controverse sur les différentes religions, soit la critique des actes de l'autorité civile et des diverses formes du gouvernement. »

Il y a loin, on le voit, d'un pareil programme à l'œuvre actuellement accomplie par la Franc-Maçonnerie, et l'on peut s'étonner que cette association se soit laissé détourner à ce point du but élevé que de tels principes lui imposaient (1).

Cette transformation s'explique pourtant.

La Franc-Maçonnerie est fille de la Libre-Pensée. Or, à l'époque où la Libre-Pensée était

(1) Voir la note de la préface, p. ix.

persécutée, c'étaient surtout les dévoués qu'elle attirait à elle, précisément parce qu'elle n'avait guère que des dangers à leur offrir. En ce temps-là, la Franc-Maçonnerie, luttant pour la liberté, pouvait proposer à ses adeptes la recherche de la vérité, l'étude de la morale, des sciences et des arts. Elle pouvait leur imposer, comme preuve d'esprit vraiment philosophique et supérieur, comme exemple à donner aux intolérants qu'elle prétendait combattre, le respect de toute foi religieuse et de toute conviction politique.

Mais aujourd'hui que la Libre-Pensée, au lieu d'être persécutée, commande en souveraine, ce n'est plus le martyre qu'elle offre à ses adhérents, c'est le pouvoir. Aussi son entourage a-t-il changé. Défendue autrefois par des héros, elle est aujourd'hui exploitée par des marchands. Elle avait des amants, elle nourrit des mercenaires. On mourait pour elle ; maintenant on vit sur elle. N'est-ce pas la loi des choses ! Et où sont donc les institutions et les doctrines que la fortune n'ait pas ainsi corrompues !

La Franc-Maçonnerie a participé à cette décadence de la Libre Pensée. Après avoir été dirigée à certaines époques par des penseurs et des philosophes, elle est tombée, chez nous, aux mains d'ambitieux qui, pour la faire servir à leurs desseins, la détournent peu à peu de son but, comme en témoignent les mutilations dont nous avons déjà parlé et qu'on a fait successivement subir aux statuts, depuis 1885, pour supprimer l'un après l'autre tous les articles prescrivant la tolérance, le

respect des convictions des autres et l'étude des sciences supérieures.

Ils sont là quelques centaines, pas plus, doués d'une turbulence que rien ne déconcerte et d'une activité féroce ; de cette activité dont fait preuve le loup qui a faim et qui parcourt, d'une traite, vingt lieues de pays pour chercher sa proie. Les politiciens ont faim, eux aussi ; et leur faim est encore surexcitée par un fanatisme qui, chez la plupart, est ou finit par être absolument sincère. La proie qu'ils poursuivent, c'est la situation politique dont ils espèrent pouvoir vivre. Pour l'atteindre, ils détruiraient tout un monde et c'est ce qui explique qu'ils veuillent, d'une volonté si acharnée, anéantir le monde religieux. ✕

Supprimez l'épouvantail du Cléricalisme et du gouvernement des curés dont ils ont fait leur grand cheval de bataille, que leur restera-t-il pour entraîner les masses et se faire accepter d'elles comme chefs ? Rien !

C'est pourquoi ils agitent furieusement ce brandon de discorde sur le pays. C'est pourquoi ils mutilent les statuts maçonniques qui leur interdisent la guerre religieuse. C'est pourquoi les hypnotisés de l'imagination desquels ils se sont emparés, une fois sortis des loges, se répandent dans les cafés et les auberges des villes où ils prêchent la haine, comme ils l'ont entendu prêcher sur les « colonnes » des temples. C'est pourquoi ils fondent des ligues de la Libre Pensée, des ligues anticléricales, des comités électoraux, dans lesquels ils font passer leur esprit et dont les mem-

bres, aux jours d'élection, s'agitent, parlent, écrivent, se rassemblent, délibèrent, circulent et manifestent de toutes manières en faveur des candidats politiques maçons qui, inconnus hier et sans être recommandés par aucune supériorité intellectuelle et morale, sont nos maîtres aujourd'hui, comme les condottieri, servis par les soudards qu'ils traînaient après eux, étaient autrefois les maîtres des villes italiennes.

Dans une des séances du Convent de 1888, où l'on discutait tumultueusement une question politique, un franc-maçon, d'esprit philosophique et tolérant comme il en reste peu, se trouvait près d'un franc-maçon juif et politicien. Le premier se mit à exprimer dans un groupe l'avis que la Franc-Maçonnerie trahissait ses statuts et son origine en faisant de la politique radicale et antireligieuse.

— Ah ! par exemple ! s'écria le politicien, voilà une singulière idée ! De quoi prétendez-vous donc que nous nous occupions, si ce n'est de politique ?

— Mais d'histoire, de philosophie, de morale, de sociologie et de toutes les sciences susceptibles de suppléer à l'éducation morale qui manque à notre génération.

— Eh bien ! ce ne serait vraiment pas la peine de se déranger pour cela, répartit l'israélite. On peut étudier ces sortes de questions au coin de son feu si l'on s'imagine qu'elles servent à quelque chose. Moi, je trouve qu'il n'y a que la politique de vraiment intéressante en Franc-Maçonnerie et, si l'on n'en faisait pas, je n'y mettrais jamais les pieds.

Quelques mois plus tard, le premier des deux francs-maçons dont je rapporte l'entretien donnait sa démission, tandis que le second était nommé conseiller municipal de Paris.

Ce trait résume toute la philosophie de l'histoire actuelle du Grand-Orient.

CHAPITRE IV

PUISSANCE POLITIQUE DE LA FRANC-MAÇONNERIE

Disproportion entre le petit nombre des francs-maçons et leur importance politique. — Influence électorale cléricale et influence électorale maçonnique. — Le danger politique et social est-il du côté du Cléricalisme ? — Ce qu'il arrivera lorsque les francs-maçons seront en majorité à la Chambre.

Beaucoup de mes lecteurs, je me l'imagine, sont persuadés que je m'exagère l'importance de la situation politique de la Franc-Maçonnerie.

Il se peut — pensent-ils — que les politiciens aient envahi cette société et qu'ils s'y soient barricadés comme dans une caverne. Il se peut également qu'ils complotent au fond de leurs temples l'envahissement progressif du gouvernement et la domination de la France. Il se peut enfin que leur fanatisme se donne pour mission la destruction d'une Religion à laquelle quinze à vingt millions de Français demeurent attachés. Mais comment leurs forces seraient-elles à la hauteur de leurs désirs ?

Voilà, ce me semble, l'objection qui se présente à plus d'une pensée et qui va prendre encore une nouvelle valeur lorsque j'aurai dit combien peu il y a de francs-maçons en France.

On se figure généralement qu'ils sont très nombreux, et c'est même pour cela que le public ne s'étonne pas de leur puissance, qu'on ne lui a jamais fait toucher du doigt, mais qu'il commence à sentir instinctivement.

C'est là une erreur. Les francs-maçons ne représentent qu'une infime minorité dans la nation. Ils ne sont pas *vingt-cinq mille* en France.

Ce chiffre provoque d'habitude une telle surprise lorsqu'on l'entend pour la première fois, que je suis obligé d'affirmer qu'il est pris aux sources officielles. C'est celui sur lequel sont établis les budgets des fédérations. J'ai pu le contrôler par moi-même, et il est d'ailleurs imprimé tous les ans dans les publications maçonniques rendant compte aux adhérents de la discussion des budgets. D'autre part, on compte en France quatre cents loges environ. Tous ceux qui ont fréquenté, si peu que ce soit, la Franc-Maçonnerie, savent que la moyenne des membres est de soixante par loge. En faisant la multiplication, on obtient un produit approchant vingt-quatre mille. Aussi le nombre que j'indique est-il celui qu'on trouve chez tous les auteurs qui ont écrit sur la Franc-Maçonnerie.

Ces vingt-quatre mille et quelques maçons ne sont pas tous groupés en une seule fédération ; ils ne relèvent pas d'une même autorité ; — ce

qui semblerait devoir encore diminuer leurs forces. Ils forment, nous venons de le dire, environ quatre cents loges qui se rattachent à l'un ou à l'autre des quatre groupements ou fédérations maçonniques existant en France et qui sont connus sous les noms suivants :

Le *Grand-Orient*, avec seize mille adhérents habitant en France, — plus deux mille aux colonies et à l'étranger ;

Le *Suprême Conseil*, avec six mille adhérents ;

La *Grande Loge Symbolique*, avec deux mille ;

Le *Souverain Conseil Général*, avec cinq cents.

Soit, en ne comptant pas les deux mille adhérents du Grand-Orient qui habitent les colonies et l'étranger (Turquie et Roumanie particulièrement), *vingt-quatre mille cinq cents* maçons résidant en France.

C'est là, comme je le disais tout à l'heure, une infime minorité dans la nation.

Nous allons voir maintenant la quantité de pouvoir politique qui se trouve absorbée par cette minorité.

Il y a en France environ neuf millions et demi d'électeurs, et sur ces neuf millions et demi, cinq cent soixante-seize députés, ce qui fait un député pour seize mille cinq cents électeurs environ.

D'après cette proportion, un groupe quelconque de vingt-quatre mille électeurs n'a même pas droit à un député et demi.

Les quatre fédérations maçonniques qui ont leur siège en France n'y réunissant pas vingt-cinq mille initiés, elles ne devraient donc être repré-

sentées que par un député et demi, et, en conséquence, il ne devrait y avoir à la Chambre qu'un député plus une moitié de député francs-maçons.

Telle serait la proportion légitime ; et, si cette proportion existait, il est certain que la Franc-Maçonnerie serait dans l'impossibilité de menacer la liberté du pays.

Malheureusement elle n'existe pas, et au lieu d'un franc-maçon et demi qui devraient siéger à la Chambre, sait-on combien il y en a ? — Plus de *cent cinquante*.

Un journal républicain, le *XIX^e Siècle*, donnait leurs noms il y a quelques mois. Il est vrai qu'il n'arrivait qu'au total de cent vingt-sept ; mais il en omettait un grand nombre, notoirement connus pour appartenir à la Franc-Maçonnerie.

C'est ainsi que parmi les députés francs-maçons ayant répondu à la convocation du Conseil de l'Ordre qui eut lieu après les interpellations Dide et Hubbard, et dont on a pu lire les noms dans le second chapitre, sur quatorze qui sont cités, j'en trouve quatre qui ne figurent pas dans la liste fournie par le *XIX^e Siècle* (1).

D'après la proportion à établir sur cette base,

(1) L'erreur du *XIX^e Siècle* est très explicable. Les différentes fédérations maçonniques ne peuvent cacher le nombre de leurs adhérents parce que la statistique en existe au secrétariat de chacune d'elles, et parce que, d'autre part, le nombre des loges est connu, ainsi que la moyenne de leurs membres. Mais il n'y a pas de raison pour qu'une statistique des députés francs-maçons soit dressée par les fédérations. Au contraire, elles se gardent bien de révéler au public la situation privilégiée dont elles jouissent. Les chiffres relevés en pareille matière ne peuvent être fournis que par des enquêtes particulières, forcément incomplètes.

il manquerait cinquante noms à la liste du *XIX^e Siècle*, ce qui porterait le total des francs-maçons députés à cent soixante-dix-sept. Je suis donc sûr qu'en prenant le chiffre de cent cinquante je reste bien au-dessous de la réalité.

Dans ces conditions, tandis que *neuf millions et demi d'électeurs ordinaires* sont représentés à la Chambre par *quatre cent vingt-six députés, vingt-quatre mille francs-maçons* le sont par *cent cinquante députés*.

Si nous divisons neuf millions et demi par quatre cent soixante-seize, le quotient que nous trouvons donne **UN DÉPUTÉ SUR VINGT-DEUX MILLE CITOYENS ORDINAIRES.**

Si nous divisons, d'autre part, vingt-quatre mille par cent cinquante, en regard de cette proportion de un député sur vingt-deux mille citoyens, nous trouvons cette autre, vraiment incroyable, de **UN DÉPUTÉ SUR CENT SOIXANTE FRANCS-MAÇONS.**

Les francs-maçons sont donc *cent trente-sept fois plus favorisés* que les autres Français, et ces vingt-quatre mille privilégiés accumulent dans leur petit groupe la même puissance d'éligibilité que possède une masse de trois millions trois cent mille électeurs.

En considérant la situation d'autre façon, nous nous trouvons en présence de la constatation suivante :

Vingt-quatre mille francs-maçons, répartis dans les cinq cent soixante-seize circonscriptions électorales, donnent à peine quarante-deux maçons pour chacune d'elles. Or dans cent cinquante de

ces circonscriptions, le député, au lieu d'être pris parmi les seize mille quatre cent cinquante-huit électeurs qui ne sont pas francs-maçons, est pris parmi les quarante-deux qui le sont.

Telle est la disproportion colossale qui existe entre les francs-maçons et ceux qui ne le sont pas.

Les premiers possèdent près du tiers de la représentation nationale. Ils sont proportionnellement plus nombreux encore au Sénat qu'à la Chambre. Quant au Conseil des ministres, ils l'absorbent presque tout entier.

Donc, citoyens français, avis à vous! Voulez-vous vous faire une situation politique? Entrez d'abord dans la Franc-Maçonnerie. Sollicitez l'initiation à cette société secrète qui s'appelle le Grand-Orient de France et qui, sous cette étiquette, se transforme peu à peu en *Société anonyme des éligibles français*. Ceignez-vous les reins du petit tablier de cuir blanc que portent les apprentis et qui est comme la soutane maçonnique. Et, si ce qui vous tente dans la situation de député ou celle de sénateur, c'est le chiffre de l'indemnité allouée, vous aurez toutes les qualités requises en même temps que toutes les chances possibles, puisque, par le seul fait de votre initiation, vous vous trouverez rangés dans la catégorie des quarante-deux éligibles de votre circonscription.

Les radicaux parlent volontiers de l'influence électorale du clergé. Or, il y a quarante mille prêtres en France, sans compter les religieux. Sur ces quarante mille électeurs ecclésiastiques, il n'y a qu'un député. S'il est vrai qu'une si grande

influence électorale soit nécessaire aux quarante mille membres du clergé pour arriver à ne faire élire qu'un seul d'entre eux, on demeure stupéfait en songeant à celle dont peuvent disposer les francs-maçons pour entrer d'emblée cent cinquante à la Chambre, et pour transformer le Sénat en une simple loge.

Il est impossible après cela de comprendre où la loge l'*Encyclopédique* de Toulouse pouvait bien avoir l'esprit lorsqu'elle rédigeait l'ordre du jour que j'ai cité plus haut et qui débutait ainsi : « Considérant que le Cléricalisme, qui plus que jamais relève audacieusement la tête, constitue un véritable danger politique et social... »

Que les catholiques, dont nous venons de constater la situation tout à fait inférieure au point de vue électoral, soient accusés de constituer un danger politique et social, et qu'ils le soient par les affiliés d'une association qui n'est en somme qu'une fabrique clandestine de députés, c'est le comble de l'inconscience, à moins que ce ne soit celui de l'hypocrisie.

Je crois, en vérité, que nous sommes menacés d'un danger politique et social. Mais je donne la logique à tous les diables si l'on parvient à m'expliquer comment ce danger pourrait être créé par d'autres que par les francs-maçons, accapareurs de toutes les situations politiques, comme les juifs le sont de toutes les situations financières.

Si encore ces accapareurs étaient des citoyens sans lien les uns avec les autres, comme seraient

par exemple vingt-quatre mille industriels quelconques, la liberté ne se trouverait pas grandement exposée. Mais, tout au contraire, les francs-maçons sont unis les uns aux autres par un règlement et par une organisation qui centralisent leurs forces et leurs pensées. Grâce à ce règlement et à cette organisation, la Franc-Maçonnerie est une véritable congrégation laïque; la plus fanatique des congrégations, précisément parce qu'elle est la plus ignorante. Elle constitue une personnalité qui a sa vie et ses besoins distincts de la vie et des besoins du pays. Et la preuve, c'est que les députés francs-maçons se rendent aux convocations politiques qui leur sont adressées par le Grand-Orient. Des circulaires, des papiers d'imprimerie sont les seules choses qui les engagent vis-à-vis de leurs électeurs. Mais, vis-à-vis du Grand-Orient, ils sont liés par des serments, comme l'étaient, vis-à-vis de leur règle, ces religieux qu'ils ont fait expulser — pour ce seul fait — du territoire français.

Ils ne sont aujourd'hui que cent cinquante à la Chambre; mais supposez — et la supposition, au train dont vont les choses, pourra bientôt devenir une réalité, — supposez qu'au lieu d'être cent cinquante, ils soient trois cents, c'est-à-dire la majorité. Qu'arrivera-t-il? C'est que le président de la République, et les ministres, et tous les pouvoirs constitués ne seront plus que des apparences, des décors politiques destinés à donner l'illusion au pays. Le vrai pouvoir se trouvera transporté au sein de ce Conseil de l'Ordre

inconnu du public, qui est le pouvoir exécutif du Grand-Orient, et qui, convoquant les députés francs-maçons comme il se permet déjà de les convoquer aujourd'hui, leur indiquera, au nom de la secte maçonnique, les lois qu'ils auront à détruire, et celles qu'ils auront à voter.

C'est alors que le Cléricalisme ne relèvera plus la tête ! Il est vrai que la liberté fera comme lui. Car alors les Français n'auront plus droit qu'à une seule espèce de convictions religieuses ou philosophiques. Ils devront, au nom de cette « unité morale » que poursuivent dès maintenant les francs-maçons, être libres penseurs. Non pas comme ils l'entendront ; non pas comme il peut nous plaire, à vous ou à moi, de l'être ; mais dans les conditions prescrites par la puissance maçonnique. Alors, de même qu'aujourd'hui les loges demandent par leurs ordres du jour que l'accès des fonctions publiques soit interdit aux Catholiques, elles demanderont la persécution de toute conscience qui ne croira pas conformément à l'orthodoxie du Grand-Orient. Alors enfin, comme certains citoyens se montreront nécessairement récalcitrants, ce ne seront plus seulement les religieux qui seront exilés. Les indépendants les suivront, avec les croyants ; ces croyants que les radicaux considèrent et dénoncent déjà, en pleine Chambre, comme « n'ayant pas de Patrie ». Un édit émané de la rue Cadet les enverra tous ensemble rejoindre à l'étranger ceux des protestants qui s'y trouvent encore depuis la révocation de l'Édit de Nantes.

Suppositions excessives ! dites-vous ? Je ne le nie pas. Mais il est excessif aussi qu'il n'y ait qu'un député pour vingt-deux mille électeurs, tandis qu'il y en a un pour cent soixante francs-maçons ; et pourtant cela est. Il est excessif également qu'une association qui est fille de la Libre Pensée exclue des fonctions publiques toute une catégorie de citoyens, à cause de leurs convictions religieuses. Il est aussi excessif que cette association déclare infâme et digne de l'exécration publique une religion qui, si elle a compté des persécuteurs parmi ses fidèles, a produit aussi à toutes les époques des millions de héros obscurs du dévouement, sans compter ceux dont la reconnaissance universelle a consacré les noms. Cela est certainement excessif ; et cela existe néanmoins. La Saint-Barthélemy et la Terreur étaient, elles aussi, des choses excessives ; elles n'en ont pas moins eu lieu.

La vérité, c'est que les choses excessives arrivent, tout comme celles qui ne le sont pas. Que faut-il pour cela ? Tout simplement qu'elles soient dans la logique d'une situation.

Or rappelez-vous quels sont les principes d'où partent les francs-maçons. Ils considèrent la guerre religieuse comme une guerre sainte ; ils sont convaincus que ni la République ni la liberté ne peuvent être en sûreté tant que le Catholicisme vivra ; ils disent que cette religion est « une hydre abominable, un monstre qu'il faut que cent mains invisibles percent », et ils concluent avec Voltaire qu'il faut « écraser l'Infâme ». Ils disent cela, et, remarquez-le bien, ils le pensent.

Dans ces conditions et dès lors que nous sommes obligés de prendre un tel état d'esprit comme point de départ, les choses excessives seules sont logiques. Pour que nous y soyons conduits, il suffit que la puissance de la Franc-Maçonnerie augmente encore pendant quelque temps comme elle a fait pendant les quinze années que nous venons de traverser.

CHAPITRE V

FAIBLESSE INTELLECTUELLE DE LA FRANCM MAÇONNERIE. — LA QUESTION RELIGIEUSE. — LA QUESTION CATHOLIQUE

Comment les privilèges dont jouit la Franc-Maçonnerie pourraient être justifiés. — La Franc-Maçonnerie n'est pas une société satanique. — Le grand vice de la Franc-Maçonnerie. — Comment la Franc-Maçonnerie conçoit la question religieuse et la question catholique. — Véritable aspect sous lequel se présentent ces questions.

J'ai le ferme espoir qu'avant d'arriver au libre exercice du pouvoir despotique qu'elle est en train de conquérir, la Congrégation laïque du Grand-Orient rencontrera des adversaires qui auront la clairvoyance et l'énergie suffisantes pour défendre victorieusement contre elle la liberté du pays.

En attendant, il est incontestable qu'elle jouit d'une situation absolument exceptionnelle, et que nous sommes encore, grâce à elle, en plein régime de privilège, comme nous y avons toujours été, et comme nous y serons probablement toujours.

Mais, à toutes les époques, les privilégiés ont dû mériter leurs privilèges, qu'ils n'avaient acquis et dont ils ne jouissaient qu'en échange de certains services qu'ils étaient seuls à pouvoir rendre à la communauté encore imparfaitement organisée. Soit comme défenseurs, soit comme éducateurs de la nation, ils correspondaient à un besoin social, et lorsque, par suite de l'évolution naturelle des choses, disparaissait le besoin auquel ils correspondaient, comme ils cessaient par là même de pouvoir rendre les services qui justifiaient et qui, jusqu'à un certain point, nécessitaient leurs privilèges, ceux-ci finissaient par leur être arrachés.

Les privilèges politiques dont jouissent les francs-maçons ayant été constatés, nous avons maintenant à examiner s'ils sont justifiés.

Plusieurs raisons pourraient les légitimer dans une certaine mesure :

Si, par exemple, la Franc-Maçonnerie représentait l'élite intellectuelle de la nation ;

Ou si elle parlait et agissait comme mandataire du peuple ;

Ou si elle accomplissait des œuvres de bienfaisance exceptionnelles et de nature à lui mériter la reconnaissance publique ;

Ou enfin si elle avait un idéal social supérieur qui fit d'elle le soldat du progrès.

Telles sont les hypothèses que nous étudierons dans ce chapitre et les suivants.

Après ce que nous avons dit lorsqu'il a été question du recrutement de la Franc-Maçonnerie, nous n'étonnerons personne en affirmant que cette ins-

titution est loin de représenter l'élite intellectuelle de la nation.

La plupart des adversaires de la Franc-Maçonnerie se sont jusqu'ici complus à la représenter comme une association satanique, créée pour la destruction de tout ordre social, et recevant directement ses inspirations de l'Enfer.

Rien n'est plus faux.

La Franc-Maçonnerie n'est pas le moins du monde une société satanique ; et il faut reconnaître que, constituée aussi pauvrement qu'elle l'est, elle ne serait vraiment pas une société pour Satan.

Le diable, que les légendes nous ont toujours dépeint comme un être d'une intelligence supérieure, pouvait trouver amusants et intéressants les sorciers et les alchimistes du moyen âge. Mais, à coup sûr, il aurait en piètre considération les radicaillons qui s'en vont, le soir, dans des locaux peints en rouge ou en vert, qu'ils décorent du nom de temples, pour s'y livrer à des discussions politiques entremêlées de mômèries tellement ridicules, que la plupart d'entre eux en plaisantent, tant ils ont peur d'en rougir.

J'estime, quant à moi, que c'est faire beaucoup d'honneur à la Franc-Maçonnerie que de la peindre comme une société satanique. C'est l'auréoler, aux yeux des naïfs, d'un prestige dont sont bien loin de se plaindre les politiciens qui l'exploitent et qui sentent fort bien ce que gagnent les francs-maçons à être présentés comme des êtres extraordinaires, non pas comme des demi-dieux, mais comme des demi-diables — ce qui est encore très

beau ; — tandis qu'ils ne sont, pour la plupart, que de petits bourgeois vulgaires, des ambitieux faméliques ou de fanatiques jobards, souvent incapables de mener intelligemment leurs affaires particulières, et d'autant plus ridicules, par conséquent, dans leur prétention de diriger celles de la nation. (*Voir la note de la préface*, p. ix.)

Non, en vérité, ce n'est pas à une prétendue inspiration satanique qu'il faut recourir pour expliquer la haine hystérique des francs-maçons contre les catholiques. C'est à une cause beaucoup plus naturelle et plus humaine que j'ai déjà indiquée : à l'ignorance.

L'ignorance ! voilà le grand mal, le grand vice, la grande tare de la Franc-Maçonnerie !

Je ne veux pas dire par là que tout franc-maçon soit nécessairement plus ignorant qu'un profane de même condition que lui. Je prétends seulement qu'il ne l'est pas moins, en dépit de « la lumière » que le Grand-Orient lui a donnée. Je comprendrais donc que les francs-maçons se réunissent pour tirer à l'arc, soulever des haltères, monter en vélocipède, ou même protéger les animaux. Mais autre chose est de présider aux destinées politiques d'un pays comme la France ; et la disproportion entre un tel but et la nullité à peu près complète de l'énorme majorité d'entre eux serait d'un comique burlesque, si elle n'engendrait des résultats si lamentables pour le pays.

Comment veut-on, par exemple, que des citoyens qui n'ont jamais eu le temps d'entreprendre les études patientes grâce auxquelles les hommes les

plus intelligents sont à peine capables d'entrevoir les conditions d'existence des agglomérations sociales, soient capables d'embrasser tous les éléments d'une question aussi profonde que celle dont ils nous rebattent les oreilles : la question religieuse ?

Elle n'apparaît à leurs yeux que rapetissée et avilie. Ils se figurent qu'elle est tout entière dans le fait de savoir si les prêtres catholiques iront ou n'iront pas à la caserne, s'ils entreront ou n'entreront pas dans les écoles, si les associations religieuses auront ou n'auront pas la liberté d'exister.

La question religieuse est bien autre chose que cela. Elle n'est pas contingente aux conditions particulières d'une certaine époque, mais éternelle comme l'humanité.

Empêcher des prêtres d'enseigner ou des communautés de vivre, ce n'est pas, en effet, empêcher l'intelligence humaine de penser. Or comment voulez-vous que l'humanité pense sans chercher d'où elle vient et où elle va ?

Vous figurez-vous un homme, qui se réveillerait la nuit, garrotté sur un cheval furieux, et qui ne se demanderait pas avec épouvante comment il est là et ce qu'il va advenir de lui ?

L'humanité est dans la situation de cet homme.

Depuis que sa pensée s'est éveillée, elle se voit attachée aux flancs de cette cavale fantastique que nous appelons la vie. Et vous voulez qu'elle subisse les chocs affreux, les secousses atroces d'une pareille course à l'abîme, sans se demander à quel cauchemar elle est en proie ? Vous voulez qu'elle

ne s'efforce pas de reconnaître les monts et les plaines par lesquels l'entraîne le terrible coursier et qu'elle n'interroge pas tout ce qu'elle croit capable de la renseigner sur son étrange destin ?

Eh bien ! la question religieuse, elle est là !

Il ne s'agit pas ici d'une affaire de cagoterie, comme l'affirment niaisement les tabliers et les écharpes du Grand-Orient, mais de la question éternelle qui s'impose logiquement, fatalement, à l'humanité, et qui la différencie des brutes, insensibles à toute autre chose qu'au foin qu'elles mangent et aux coups qu'elles reçoivent.

A cette question, il se peut, comme le prétendent les libres penseurs, que rien ne réponde jamais et que l'humanité, toujours trompée, prenne toujours l'écho des interrogations désespérées qu'elle jette dans l'infini pour la voix même de cet infini. Vous pouvez l'en prévenir et la mettre en garde contre elle-même. Elle n'en poursuivra pas moins et elle ne croira pas moins éternellement avoir résolu l'éternel problème.

Egorgez donc tous les prêtres, étranglez toutes les religions, anéantissez tous les dogmes ! Tant que vous n'aurez pas détruit l'intelligence des penseurs, l'imagination des poètes et l'âme des peuples, il y a une chose qui restera entière, c'est la question religieuse elle-même.

Concevant si étroitement cette question au lieu de la prendre dans son sens le plus large, les francs-maçons jugent avec la même petitesse d'esprit les phases par lesquelles elle passe et en parti-

culier la période dans laquelle nous nous trouvons actuellement.

Au point de vue historique, le Catholicisme, je l'ai déjà dit, leur apparaît comme une doctrine qui a toujours été l'ennemie du progrès. C'est très sincèrement qu'ils le croient, dans l'insuffisance de leurs connaissances.

Au point de vue philosophique, on les a habitués à partir naïvement de ce principe : que la matière seule existe, puisqu'il n'y a qu'elle dont nos sens puissent constater l'existence. Le Catholicisme affirmant le contraire, ils en concluent qu'il est dans l'erreur et que, par conséquent, il ne faut pas le laisser vivre, ni lui permettre d'inculquer à la moitié de la France un enseignement qui n'est pas corroboré par la science.

Encore une fois, un tel raisonnement n'est pas du tout satanique. Il témoigne seulement d'une singulière étroitesse et d'une profonde inconscience des faits sociaux.

En se plaçant au point de vue de la raison pure, si l'on admettait qu'on dût détruire tout ce dont la vérité n'est pas démontrée scientifiquement, il faudrait tuer toute pensée, toute doctrine, en commençant par le matérialisme, qui n'est pas moins obscur que le spiritualisme.

S'il est impossible en effet de s'expliquer ce que c'est que Dieu et comment ce Dieu, inaccessible à notre entendement, a pu créer le monde dont nous faisons partie, il est également impossible de comprendre dans le système matérialiste : 1° comment la matière a pu se créer elle-même et comment

elle peut exister de toute éternité; 2° pourquoi ce n'est pas le néant qui tient sa place; 3° comment cette matière, à force d'évoluer, a pu finir par produire la pensée.

S'il y a mystère d'un côté, il y a aussi mystère de l'autre.

Nous pouvons avoir des opinions, des croyances même, touchant l'origine des choses. Nous pouvons, pour justifier ces opinions et ces croyances vis-à-vis de nous-mêmes, risquer des théories, bâtir des hypothèses. Mais nous ne pouvons pas établir scientifiquement, rationnellement, que le matérialisme ou que le spiritualisme seul soit vrai.

Nous ne sommes encore arrivés à constater qu'une chose : c'est que notre intelligence est plongée dans un océan d'ombre, comme l'est notre planète dans un océan de morne espace. Les systèmes philosophiques que nous érigeons ne sont en quelque sorte que des excursions organisées pour explorer les insondables déserts de l'inconnu qui nous enveloppe de toutes parts; quelque chose comme des voyages aérostatiques tentés dans ce ballon captif qui s'appelle la raison humaine et qui, s'élevant à peine au-dessus de l'horizon terrestre, ne permet à ceux qui le montent que de deviner l'infinie profondeur du mystère au sein duquel ils nagent.

Et après tant de siècles déjà vécus par l'humanité, nous pouvons simplement affirmer que matérialisme et spiritualisme sont tout aussi incompréhensibles, tout aussi inexplicables l'un que

l'autre, et que nous ne savons même pas quelles sont les choses qu'expriment ces mots.

Voilà la vérité, celle du moins que nous sommes à même de constater.

Dans de telles conditions, condamner le Catholicisme sans s'inquiéter des besoins sociaux auxquels il correspond, et uniquement parce que sa doctrine n'est pas scientifique, c'est condamner également le matérialisme maçonnique dont les affirmations ne le sont pas davantage.

Là où on ne sait rien, toute hypothèse, religieuse ou rationaliste, est licite, à condition qu'elle ne soit pas funeste à la vie nationale qui, étant un acheminement vers une vie plus haute, doit être avant tout respectée.

Telle est la philosophie que devrait se faire la Franc-Maçonnerie avant de se mêler de la direction des affaires religieuses; philosophie qui est malheureusement fort au-dessus de sa portée d'esprit.

Il est de même bien facile de montrer combien est inintelligente la conception qu'elle se fait du rôle social joué par le Catholicisme, au cours de son existence.

Non seulement cette religion n'a pas toujours été l'ennemie du progrès, mais à certaines époques elle en a été le véritable chevalier.

D'abord, à son origine, où il est manifeste qu'en prêchant une idée de fraternité elle donnait vie à une idée progressive, surtout pour une pareille époque. Cicéron et Sénèque avaient eu beau témoigner, par les œuvres qui nous restent d'eux,

de la hauteur de leur philosophie, il n'en est pas moins vrai que, dans la pratique, Rome persistait à tenir l'univers en esclavage; que toutes les nations étaient réduites en provinces; qu'elles envoyaient des troupes de gladiateurs condamnés à s'entre-tuer pour le plaisir du Peuple-Roi; qu'elles étaient effroyablement pressurées, en premier lieu par la conquête qui, d'après la loi romaine, devait d'abord enrichir le soldat; en second lieu par les gouverneurs qui, renouvelés chaque année, parvenaient, à force d'exactions, à faire d'énormes fortunes en ce court espace de temps; en troisième lieu par les publicains ou fermiers des impôts, qui ramassaient derrière les gouverneurs comme ramassent les glaneurs derrière les moissonneurs; en quatrième lieu, enfin, par les banquiers italiens qui, n'ayant plus à exploiter que la ruine des provinciaux, leur prêtaient à un intérêt tellement usuraire qu'en quatorze ans la dette se trouvait sextuplée.

Oser répandre une doctrine de fraternité dans un monde où était appliquée une telle conception sociale, oser prétendre que les transformations que n'avait pu opérer la terreur répandue par les victoires de Spartacus, une simple idée les réaliserait, c'était, je le répète, faire œuvre de progrès supérieur.

Et c'est d'ailleurs la seule explication du prodigieux succès du Christianisme. Explication non catholique, bien entendu, et en dehors de toute orthodoxie; mais rationnelle et, par conséquent, spécialement à l'usage de la Franc-Maçonnerie.

Car, que les frères ignorants qui ont reçu la lumière du Grand-Orient daignent y songer, tout succès doit être expliqué. Dès lors que la Franc-Maçonnerie refuse au Christianisme toute origine divine, comme elle ne peut pourtant pas en même temps nier son triomphe, il faut qu'elle s'en donne les raisons. Or, je la mets au défi d'en trouver une autre que celle résultant de la force inhérente à toute conception vraiment progressive; force qui est comme une sève vitale capable de faire germer les idées et les faits qu'elles contiennent, même dans le rocher le plus dur.

Telle est l'explication qui s'impose, je ne dis pas aux catholiques, mais à ceux qui, en dehors de toute foi, prétendent juger ces sortes de questions au point de vue de la libre raison. C'est celle qui, au nom du bon sens, devrait interdire à la Franc-Maçonnerie de prétendre qu'à toutes les époques le Christianisme a été l'adversaire du progrès. Il le servait au contraire dès sa naissance, et il eût été tué dans l'œuf sans cela.

Et ce ne fut pas la seule fois.

Il y a en particulier une période de la traversée de l'humanité au milieu des siècles, pendant laquelle le Christianisme a été son seul conducteur et son seul appui. C'est la période qui suivit les invasions barbares.

De même que la venue des peuplades germaniques avait causé la dévastation matérielle, leur établissement définitif devait entraîner l'anéantissement intellectuel. Aussi, après deux siècles de cet établissement, on vit l'Europe, qui avait reçu l'héritage

des civilisations antiques, presque aussi sauvage que l'est encore aujourd'hui l'Afrique. L'empire romain ne put résister à l'état de choses nouveau. Le Christianisme, lui, survécut. Mais comment? Evidemment, ce ne pouvait être qu'en se mettant à la portée des barbares. Bien plus ! il lui était impossible de ne pas devenir barbare lui-même. C'était fatal. Car enfin — et je parle toujours au point de vue purement rationaliste — ses prêtres, ses évêques, ses papes n'avaient pas un mode de naissance particulier. Ils venaient au monde comme y venaient tous les gens de ce temps-là. Ils étaient fils de barbares, nourris d'un lait barbare, initiés à une vie barbare et par conséquent barbares eux-mêmes.

Si encore le Grand-Orient eût été là pour leur donner la « lumière » ! Mais le Grand-Orient ne songeait même pas à naître. Il reposait paresseusement dans le néant et laissait le Christianisme tirer l'humanité d'affaire comme il le pouvait, dans la noire nuit de la barbarie.

Aussi ne saurais-je comprendre l'inconscience et l'inintelligence de ces conférenciers francs-maçons qui vont exhaler dans les loges le mépris que leur inspire la décadence intellectuelle dans laquelle l'Église était tombée, durant cette crise qui dura des siècles. Sans doute ces profonds penseurs s'indigneraient aussi, s'ils voyaient un homme plongé dans une rivière ne pas la sécher immédiatement à force de chaleur naturelle et en sortir mouillé.

Sieyès croyait avoir eu assez à faire pendant la

Terreur que d'avoir vécu. N'est-il pas prodigieux que, pendant les siècles de la terreur barbare, le Christianisme ait pu seulement subsister? Il apprit, dit-on, à commettre les fautes qu'il condamnait et les violences qu'il maudissait. Je ne m'en étonne point. Et même, une chose me frappe : c'est que, eût-il été entraîné plus bas encore par la force des choses, il n'en aurait pas moins le droit de dire aujourd'hui à notre génération : « Regardez ce que sont les populations du plateau de l'Iran d'où venaient les envahisseurs du quatrième siècle. Considérez l'état des tribus qui peuplent actuellement l'Afrique. Il y a douze siècles, celui de l'Europe était à peu près le même. Comparez les progrès accomplis par elle et ceux faits par l'Afrique et l'Asie. En pouvez-vous nier la différence? Or, en Europe, pendant des siècles, je fus seul debout au milieu des fauves germains, dans la fosse de la barbarie. C'est en ma compagnie que ces sauvages sont, peu à peu, devenus des peuples et des nations. C'est grâce à cette idée de Justice que mon enseignement tenait obstinément déployée au-dessus du monde, même alors que mes fidèles eux-mêmes la trahissaient. Pendant ce temps, ceux d'Afrique et d'Asie avec qui je n'ai pas vécu sont demeurés tels qu'ils étaient. En conscience, pensez-vous avoir, après cela, le droit de soutenir que je ne sois pour rien dans la transformation dont vous jouissez aujourd'hui? »

La vérité, c'est que notre civilisation — et je parle même de notre civilisation libre penseuse —

est imprégnée de christianisme dans ce qu'elle a de meilleur. Et la Franc-Maçonnerie elle-même, alors qu'elle restait dans son rôle de société philosophique et progressive (1), alors qu'elle avait pour objet « la recherche de la vérité, l'étude de la morale universelle, des sciences et des arts, et l'exercice de la bienfaisance », procédait du principe chrétien bien plus qu'elle ne peut se le figurer.

Inintelligente est donc l'idée que la Franc-Maçonnerie se fait du Catholicisme, aussi bien au point de vue historique qu'au point de vue philosophique. Inintelligente également la façon dont elle conçoit le rôle qu'il remplit encore actuellement dans le monde.

Comme elle ne croit pas à ses dogmes, elle n'admet pas que d'autres puissent y croire. Comme elle n'a pas besoin de lui pour vivre, elle considère comme factice le besoin que d'autres prétendent en avoir.

Pourtant c'est un fait. De même que les viandes blanches conviennent seules à certains estomacs, tandis qu'à d'autres il faut un aliment plus solide ; de même que certaines plantes ont besoin d'humidité, et certaines autres de sécheresse ; de même que le positivisme et le transformisme se présentent comme des nécessités pour certaines intelligences, aux tendances et à la culture desquelles ces doctrines correspondent, ainsi le Catholicisme est une nécessité tout aussi légitime pour

(1) Rôle hypocritement imposé. (Voir la note de la préface, p. ix.)

d'autres intelligences qui, à tort ou à raison, ne trouvant pas plus d'obscurité ni d'illogisme dans ses dogmes que dans aucune des doctrines philosophiques, y compris le matérialisme, s'y sentent d'autre part plus encouragées à la vertu, plus consolées dans le malheur, plus secourues dans toutes les traverses de la vie.

Que la Religion soit un rêve, eh ! que devrait importer au véritable libre penseur ? Là n'est pas la question au point de vue sociologique ; et c'est le seul auquel il doit se placer. La question, c'est de savoir si ceux qui vivent de ce rêve sont, je ne dirai pas meilleurs que tels ou tels autres, mais meilleurs qu'ils ne seraient s'ils ne l'avaient pas devant les yeux.

Je reconnais qu'il faut une grande indépendance d'esprit pour concevoir les problèmes religieux comme je viens de les exposer. Mais cette indépendance est avant tout nécessaire à quiconque prétend diriger, dans une époque comme la nôtre, la politique d'un grand pays.

La Franc-Maçonnerie n'en est pas là ; nous en avons maintenant la certitude. Elle s'inspire non de l'esprit de liberté, mais de l'esprit de haine. La question religieuse, considérée sous son aspect général, et la question catholique lui passent par-dessus la tête. Elle n'y comprend rien. Elle les regarde, l'une et l'autre, à travers son ignorance et telle ne les voit que rapetissées, défigurées, comme on voit les objets dans la concavité de certains miroirs où les êtres les plus harmonieux prennent un aspect difforme.

Ce n'est pas une pareille infirmité d'intelligence qui peut valoir à la Franc-Maçonnerie les privilèges dont nous l'avons vue en possession. Il faut en chercher ailleurs la justification.



CHAPITRE VI

LES TRAVAUX MAÇONNIQUES

Ce que sont les travaux des loges. — Tenues de comité et tenues solennelles. — Ordres. — Signes. — Attouchements. — Le pas de maître. — Ouverture des trav. : A. : L. : M. : A. : — Lecture des procès-verbaux et de la correspondance. — Fermeture des trav. : A. : L. : M. : A. : — Conférences maçonniques; leur stérilité comme moyen d'éducation. — Les catéchismes maçonniques.

La Franc-Maçonnerie étant, sous le rapport intellectuel, si inférieure à sa situation politique, il se pourrait du moins qu'ayant gardé quelque chose de l'esprit de ses anciens statuts, elle s'appliquât à diminuer l'ignorance de la plupart de ses membres, qu'elle fût une sorte d'école mutuelle, dans laquelle les plus instruits s'efforceraient d'initier les plus ignorants aux sciences morales et sociales qui leur font défaut, et qu'à ce point de vue elle rendit des services.

Cela pourrait et devrait être; mais cela n'est pas.

Nous avons vu que les francs-maçons les plus

éclairés se tiennent presque tous éloignés des loges, dont ils détestent l'intolérance, et qu'ils considèrent comme dévoyées dans la politique. Ils sont remplacés par les politiciens, qui, au lieu de s'occuper d'études spéculatives et de rechercher les moyens propres à relever le niveau intellectuel de l'association, préfèrent travailler à la préparation de la candidature qu'ils ont toujours en vue. C'est, non pas uniquement, mais principalement à cela que tendent les « travaux » dont il est question sur les lettres de convocation par lesquelles les francs-maçons sont invités aux réunions des loges.

Donnons rapidement une idée de ce que sont ces travaux.

On sait que les francs-maçons sont groupés par loges (1). En général chacune de ces loges a deux

(1) Les loges sont aussi appelées ateliers. Mais cette dernière expression est générique; elle s'applique aux chapitres, ou ateliers capitulaires, et aux conseils, ou ateliers philosophiques. La plupart des auteurs qui ont écrit sur la Franc-Maçonnerie ont cru que les loges étaient conduites par les ateliers supérieurs. C'est une erreur, au moins en ce qui concerne la Fédération du Grand-Orient. Les ateliers supérieurs y sont en pleine décadence. A ce point qu'en 1888 les chapitres de Paris et du département de la Seine ont essayé de se fondre en un seul pour échapper au sommeil de mort qui les envahissait. Les conseils et les chapitres ne sont d'ailleurs pas représentés au Convent. C'est tout dire.

Les loges, groupées entre elles, forment les fédérations. Quant à celles-ci, elles sont complètement indépendantes les unes des autres. Elles se font même quelquefois la guerre. Ce serait donc se tromper que de croire que les fédérations du monde entier obéissent à un mot d'ordre unique. On sait que les fédérations anglaises et américaines ont rompu toutes relations avec le Grand-Orient de France, il y a quelques années, lorsque celui-ci décida la suppression de la fameuse invocation : « A la gloire du Grand Architecte de l'Univers. » Les maçons anglais et amé-

réunions par mois, l'une dite « de comité », l'autre dénommée « tenue solennelle ».

Les réunions de comité sont toujours très courtes. Elles ne sont consacrées qu'à des affaires absolument insignifiantes, telles que la lecture de la correspondance, le règlement des dépenses et la préparation de l'ordre du jour de la tenue solennelle suivante. Elles réunissent six ou sept maçons au plus, souvent deux ou trois, quelquefois un seul et parfois aucun. Au point de vue de l'action éducatrice elles sont absolument nulles ; elles ne comptent pas.

Restent les tenues solennelles.

A raison d'une par mois, il devrait y en avoir douze par an. Mais, sur ces douze, il faut d'abord retrancher celles d'août et de septembre, les ateliers maçonniques ayant l'habitude de se donner des vacances pendant ces deux mois.

La tenue solennelle de décembre est consacrée aux élections, et, dans certaines loges, celle de novembre est grandement occupée par la préparation de ces élections (1).

Enfin chaque loge est obligée de donner la plus importante partie d'un certain nombre de séances

icains considérèrent cette suppression comme une affirmation matérialiste et ils cessèrent de fraterniser et de correspondre avec le Grand-Orient.

(1) Il s'agit ici de l'élection des officiers qui dirigent les ateliers. Elles ont lieu tous les ans et sont souvent causes de divisions persistantes. Parfois elles créent des haines telles que le parti vaincu est obligé de quitter le champ de bataille et s'en va fonder une autre loge dans laquelle les candidats qui ont été écartés sur le carreau sont bien sûrs d'être élevés aux offices qu'ils convoitaient.

aux cérémonies puérides, mais fort longues, qui accompagnent les initiations de profanes et les « augmentations de salaire » (lisez : élévations de grades) accordées aux initiés (1).

De sorte qu'en définitive cinq ou six tenues par an, au plus, pourraient être remplies par des travaux sérieux.

Voyons comment on les emploie.

D'abord on arrive toujours avec une demi-heure, trois quarts d'heure et même une heure de retard. De sorte que, les tenues étant en général annoncées pour huit heures et demie du soir, on les ouvre entre neuf et neuf et demie.

Dès que sept frères maîtres sont réunis, le règlement permet de procéder à la cérémonie annoncée sur les « planches » de convocation sous cette rubrique : Ouverture des Trav. ∴ A ∴.

(1) Il y a beaucoup d'initiations en Franc-Maçonnerie. Mais le nombre des maçons ne s'accroît pas pour cela. Voici pourquoi. Beaucoup de profanes sont attirés à la Franc-Maçonnerie soit par la curiosité, soit parce qu'ils s'imaginent voir le chiffre de leurs affaires augmenter par le seul fait de leur initiation. Lorsque les premiers se sont rendu compte qu'il ne se passe rien de bien intéressant en loge, et lorsque les seconds ont constaté que leur qualité de franc-maçon ne leur donne pas un client de plus, les uns et les autres restent chez eux. Au mois de janvier, le trésorier de leur loge va les voir pour toucher le montant de leurs cotisations. Ils refusent de payer et sont rayés. C'est là la manière la plus générale de quitter la Franc-Maçonnerie.

Les initiations ont pour avantage de procurer à la caisse de la loge les ressources nécessaires. Il en résulte que dans certains ateliers on se livre à un véritable racolage. Tout profane qui se présente et qui peut payer est jugé digne de recevoir « la lumière », à condition toutefois qu'il déclare haïr les religions. C'est encore là une cause de décadence pour la Franc-Maçonnerie.

L . : M . : A . : Ce qui signifie : Ouverture des travaux à la manière accoutumée.

Voici comment a lieu cette ouverture.

Les frères étant dans le local appelé temple et « décorés », dit le rituel maçonnique, le Vénérable frappe un coup de maillet. A ce signal, chacun se met à sa place et s'y tient debout :

LE VÉNÉRABLE DIT :

— *Frère premier surveillant, êtes-vous maçon ?*

LE PREMIER SURVEILLANT. — Mes frères me connaissent pour tel, Vénérable.

LE VÉN. — *Quel est le premier devoir d'un surveillant en loge ?*

LE PREMIER SURV. — Vénérable, c'est de s'assurer si le temple est couvert.

LE VÉN. — *Veillez vous en assurer, mon frère.*

Le premier surveillant répète cette invitation au deuxième surveillant :

— *Veillez vous en assurer, mon frère.*

Celui-ci la répète au frère couvreur (lisez *portier*) :

— *Veillez vous en assurer, mon frère.*

Le frère couvreur tire bruyamment les verrous
Après quoi, il dit au deuxième surveillant :

— Nous sommes à couvert.

Le deuxième surveillant frappe un coup de maillet, et dit au premier surveillant :

— Nous sommes à couvert.

Celui-ci, frappant un autre coup de maillet, dit à son tour :

— Vénérable, nous sommes à couvert.

Le Vénérable, étant ainsi dûment informé par ces annonces successives qu'il a toutes parfaitement entendues puisqu'elles se font à haute voix et au milieu du plus grand silence, continue ainsi :

— *Quel est le second devoir d'un surveillant en loge?*

LE PREMIER SURV. — C'est de s'assurer si tous les frères présents sont maçons et membres de la loge.

Le Vénérable frappe un coup de maillet et dit :
— *A l'ordre, mes frères* (1).

(1) L'ordre est une attitude spéciale que doivent prendre les francs-maçons à certains moments des réunions. Il est différent selon les grades. Les maçons d'un grade plus élevé ne doivent jamais se mettre à leur ordre devant des maçons d'un grade inférieur, afin de ne pas le leur faire connaître. C'est pourquoi, lorsque les travaux sont ouverts au grade d'apprenti, qui est le moins élevé de la Franc-Maçonnerie (ce qui veut dire : lorsqu'il s'agit d'une réunion à laquelle peuvent assister même les apprentis), les maçons présents, quel que soit leur grade, se mettent à l'ordre d'apprenti, qui consiste à se tenir debout, le bras gauche pendant, l'autre replié de façon à ce que la main soit placée sur la poitrine, le pouce d'un côté de la gorge, les quatre doigts de l'autre côté.

L'ordre de maître est ridicule. Bras gauche pendant, bras droit ramené sur le corps, de façon à ce que l'extrémité du pouce s'appuie sur le ventre, au-dessous de la ceinture, la main ouverte horizontalement, en équerre avec lui, la paume tournée vers la terre.

L'ordre de Rose-Croix est modeste et recueilli. Il consiste à avoir les bras en croix sur la poitrine.

Tout a un caractère religieux dans les ateliers de Rose-Croix. Les principaux emblèmes y sont le pélican, la croix, avec l'inscription INRI, le bon pasteur, etc. A chaque réunion ont lieu les agapes, au cours desquelles les frères mangent au même morceau de brioche et boivent une gorgée au même calice qu'ils se passent après s'être frappé neuf coups sur l'épaule, s'être embrassés et s'être dit : Prenez et mangez, et donnez à manger à ceux qui ont faim ! Prenez et buvez, et donnez à boire à ceux qui ont soif !

LE VÉN. — Frères premier et deuxième surveillants, assurez-vous que tous les frères présents sont maçons et membres de l'atelier.

Les deux surveillants passent devant « les colonnes » (en style ordinaire, les banquettes) et

Chaque grade a non seulement son ordre, mais son signe, son pas et son attouchement. Avec cela, le mot de passe.

Le pas de maître mérite d'être connu. Il consiste en neuf grandes enjambées, exécutées en levant le pied à hauteur du genou, et dirigées, les unes en avant, les autres à gauche, à droite, en obliquant plus ou moins, de façon à passer et repasser par-dessus le cadavre d'un nommé Hiram qui est supposé étendu à terre et qu'il faut bien prendre garde de ne pas écraser... On a le plaisir de voir en loge des députés et même des sénateurs radicaux exécuter cette danse macabre qui n'est pas sans offrir quelque difficulté aux plus ventripotents d'entre eux.

Quant aux signes, celui d'apprenti, par lequel s'abordent généralement les maçons et qu'ils appellent le salut maçonnique, est un geste en équerre fait avec la main droite qui, partant de la gorge, va à l'épaule droite et retombe le long du corps.

L'attouchement d'apprenti, également usité entre maçons s'abordant, consiste en une poignée de main avec trois pressions des doigts, les deux premières très rapprochées et séparées de la troisième par un temps.

A ces détails, on reconnaît l'être niais qu'est l'homme en général, et le franc-maçon en particulier. Aux yeux des frères, ces simagrées et ces contorsions ont une importance capitale. Qu'on leur propose en plein Convent de supprimer un article des statuts ordonnant le respect des croyances et la tolérance à l'égard de toutes les convictions, ils voteront avec ensemble. Mais toucher au pas de maître, c'est une autre affaire. Le pas de maître est sacré. Sans lui et sans toutes les calembredaines auxquelles les ateliers perdent leur temps, il paraît que la Franc-Maçonnerie n'existerait pas. Je me rappellerai toujours l'accueil que je reçus un jour où j'exprimai l'avis que tout cela était ridicule et qu'on ferait bien d'y renoncer définitivement. Il y avait justement là deux ou trois vieilles barbes maçonniques dont tous les poils se hérissèrent instantanément d'horreur. A la sainte indignation témoignée par ces vrais enfants d'Hiram, il était facile de comprendre que je venais de toucher l'arche sainte, et que toute idée de ce genre serait toujours considérée comme sacrilège par la Franc-Maçonnerie.

examen tous les frères alignés et à l'ordre. Lorsqu'ils ont repris leur place, le deuxième surveillant frappe un coup de maillet et dit :

— Frère premier surveillant, tous les frères de la colonne du nord sont maçons et membres de la loge.

Le premier surveillant frappe un coup de maillet et dit :

— Vénérable, les frères rangés devant l'une et l'autre colonne sont maçons et membres de la loge.

LE VÉNÉRABLE. — Il en est de même à l'Orient (1).

— *A quelle heure les maçons ouvrent-ils leurs travaux ?*

LE PREMIER SURVEILLANT. — A midi.

LE VÉNÉRABLE. — *Quelle heure est-il ?*

LE PREMIER SURVEILLANT. — Il est midi.

LE VÉNÉRABLE. — Puisqu'il est midi et que c'est l'heure à laquelle nous devons ouvrir nos travaux, frères premier et deuxième surveillants, invitez les frères des deux colonnes à se joindre à vous et à moi, pour ouvrir les travaux de la respectable loge... (ici le nom de la loge, par exemple, *le Val d'amour*), au grade d'apprenti, par les signes et mystères accoutumés.

LE PREMIER SURVEILLANT. — Frères qui décorez la colonne du midi, vous êtes invités par le Vénérable et par moi à vous joindre à lui et à moi, pour ouvrir les travaux de la respectable loge *le*

(1) L'Orient est l'estrade où est placé le trône du Vénérable et où l'on fait monter les maçons de marque.

Val d'amour, au grade d'apprenti, par les signes et mystères accoutumés.

LE DEUXIÈME SURVEILLANT. — Frères qui décorez la colonne du nord, vous êtes invités par le Vénérable, par le premier surveillant et par moi, à vous joindre à eux et à moi, pour ouvrir les travaux de la respectable loge *le Val d'amour*, au grade d'apprenti, par les signes et mystères accoutumés.

Après cette triple annonce, écueil des premiers et deuxièmes surveillants, qui n'arrivent jamais à la dire sans bredouiller, le deuxième surveillant dit au premier :

— Frère premier surveillant, l'annonce est faite.

LE PREMIER SURVEILLANT. — Vénérable, l'annonce est faite.

Le Vénérable, ne pouvant plus douter, après ces deux avertissements, que l'annonce soit réellement faite, frappe trois coups de maillet, les deux premiers séparés du troisième par un temps.

Après lui, le premier surveillant frappe trois coups.

Après le premier surveillant, le deuxième surveillant frappe trois coups.

Le Vénérable alors s'écrie :

— A moi, mes frères, par le signe, la batterie et l'acclamation.

Il fait le signe d'apprenti qui est répété par tous les frères. Après quoi, tous les membres présents, y compris le Vénérable et les surveillants, se mettant à l'unisson, frappent ensemble dans leurs mains les trois coups maçonniques et les répètent trois fois en criant après la première salve : Liberté !

— après la seconde : Égalité ! — après la troisième : Fraternité !

— Prenez place, mes frères, conclut alors le Vénérable, les travaux sont ouverts.

Laborieusement, comme on le voit.

Le Vénérable donne la parole au frère secrétaire pour qu'il soit procédé par lui à la lecture des procès-verbaux des séances précédentes. On discute ces procès-verbaux s'il y a lieu. Après leur adoption, le Vénérable donne la parole au frère orateur pour qu'il porte à la connaissance de la loge les « planches » de la correspondance, lesquelles planches consistent ordinairement en demandes de secours, invitations aux travaux d'autres loges, lettres de congratulations que s'adressent les ateliers, et communications du Conseil de l'Ordre, qui réclame le paiement des impôts à la caisse centrale, fait connaître la date du Convent, etc., etc. On a bientôt ainsi atteint dix heures ou dix heures un quart. S'il n'y a pas à l'ordre du jour un chaud sujet de discussion anticléricale, bon nombre d'ateliers trouvent qu'ils en ont alors assez fait pour une fois. C'est pourquoi, après avoir accordé la parole à qui la demande pour exposer les besoins de la caisse, discuter la date et les conditions du prochain banquet, ou stimuler le zèle anticléricale des néophytes qui écoutent avec recueillement, le Vénérable fait circuler le « tronc de la veuve », ou tronc de bienfaisance, dans lequel chacun met ou ne met pas un ou deux sous. Il procède ensuite à une nouvelle cérémonie appelée « fermeture des travaux à la manière accoutumée »,

qui n'est que la reproduction, à quelques expressions près et avec la différence de l'heure (minuit au lieu de midi), de l'ouverture des mêmes travaux, lesquels, probablement parce qu'ils n'existent pas, sont aussi difficiles à fermer qu'à ouvrir. Ce labeur terminé, les frères vont, en bande, et toujours « à la manière accoutumée », au café du frère X... ou du frère Z..., où, en face des bocks qu'ils se font servir et des profanes naïfs qui se les montrent du doigt en se demandant ce que ces gaillards-là peuvent bien recéler sous leurs crânes, ils déblatèrent contre le monstre de l'intolérance et l'hydre de la superstition.

Il est pourtant des loges qui se piquent de travailler. Dans leurs tenues ont lieu des conférences qui sont faites trop souvent par un futur aspirant à une future candidature politique quelconque, qui s'habitue ainsi à ce bavardage abondant qu'on prend en maçonnerie pour la supériorité. Ce que sont certaines de ces conférences, je le laisse à penser. J'en ai entendu qu'aurait certainement pu préparer et débiter le charbonnier du coin. Quelques-unes ont au contraire de la valeur ; mais alors elles sont faites devant des banquettes. Il n'y a que les discussions sur des sujets de politique radicale ou les exhortations contre le cléricalisme pour attirer le public maçonnique ; tout autre sujet laisse froid les politiciens et endort le gros de l'auditoire où des ronflements se font parfois entendre, tout comme si les frères étaient au sermon.

Dans les grandes villes, les conférenciers politiques ne manquent pas, et il est juste de recon-

naître que leurs discours ne valent guère moins que ceux ordinairement débités à la Chambre. Mais leur action éducatrice est nulle parce qu'ils ne sont jamais que des armes brandies par des politiciens qui luttent pour la candidature.

Il existe à Paris une loge qui s'est constituée assez récemment et dont les fondateurs avaient groupé, en les prenant un peu dans tous les ateliers où ils se morfondaient, un certain nombre d'hommes intelligents. Il se faisait régulièrement dans cette loge des conférences scientifiques. C'est pourquoi personne n'y allait. Le temple restait vide. Tandis que chez les voisins où des politiciens quelconques faisaient retentir l'immeuble de leurs diatribes anticléricales, la salle était toujours comble.

Le même éloignement des choses sérieuses se manifeste aux tenues où se font les initiations.

Ces cérémonies sont réglées par des rituels récemment adoptés et rédigés par des maçons membres du Grand Collège des Rites (1), et qui sont loin d'être les premiers venus. Bien que ces rituels contiennent des pages remarquables sur les différentes phases de l'évolution humaine, et bien que la lecture en soit prescrite à chaque initiation par les règlements, on ne les lit jamais, parce qu'on les trouve ennuyeux. Tandis qu'on se garde bien de passer par-dessus les épreuves grotesques imposées aux profanes. Ces épreuves ne sont plus

(1) Le Grand Collège est en quelque sorte le pouvoir religieux du Grand-Orient. C'est lui qui rédige les formules et prescrit l'ordre des cérémonies maçonniques.

obligatoires; mais, comme elles sont très amusantes pour la galerie, la plupart des ateliers les maintiennent.

A côté de ces « travaux », qui ont lieu au sein des loges, il est une occupation qui est imposée aux maçons hors des tenues. C'est la lecture et la méditation des catéchismes maçonniques. Car la Franc-Maçonnerie a ses catéchismes. Elle en a même autant que de grades, et elle remet un exemplaire du catéchisme afférent à chaque grade à tout initié qu'elle y admet. Les quelques extraits suivants donneront une idée de ces sortes d'ouvrages.

Extrait de l'*Instruction pour le grade symbolique d'apprenti*. Edition de 1884.

D. — Êtes-vous maçon ?

R. — Mes frères me reconnaissent pour tel.

D. — Où avez-vous été reçu maçon ?

R. — Dans une loge juste et parfaite.

D. — Que faut-il pour qu'une loge soit juste et parfaite ?

R. — Trois la gouvernent, cinq l'éclairent, sept la rendent juste et parfaite.

D. — Quels sont les trois ?

R. — Le Vénérable et les deux surveillants.

D. — Depuis quand êtes-vous maçon ?

R. — Depuis que j'ai reçu la lumière.

D. — Qu'entendez-vous par le mot loge ?

R. — Nous appelons loge le lieu secret dans

lequel les francs-maçons s'abritent pour couvrir leurs travaux.

D. — Qu'est-ce qui soutient votre loge ?

R. — Trois grands piliers qu'on nomme sagesse, force et beauté, et qui sont symboliquement représentés par le Vénérable et les deux surveillants.

D. — Pourquoi vous êtes-vous fait recevoir maçon ?

R. — Parce que j'étais dans les ténèbres et que j'ai désiré la lumière.

D. — Dans quel état étiez-vous quand on a procédé à votre initiation ?

R. — Ni nu ni vêtu, mais dans un état décent, et dépourvu de tous métaux.

D. — Pourquoi dans cet état ?

R. — Ni nu ni vêtu pour nous représenter l'état d'innocence et nous rappeler que la vertu n'a pas besoin d'ornement; dépourvu de tous métaux, parce qu'ils sont souvent l'emblème des vices que tout maçon doit éviter.

D. — Qu'avez-vous vu en recevant la lumière ?

R. — Le soleil, la lune et le maître de la loge.

D. — Quel rapport symbolique y a-t-il entre ces astres et le maître de votre loge ?

R. — Comme le soleil préside au jour et la lune à la nuit, de même le maître préside à la loge pour l'éclairer.

D. — Où se tient le maître de votre loge ?

R. — A l'Orient.

D. — Pourquoi ?

R. — De même que le soleil apparaît à l'Orient pour ouvrir la carrière du jour, de même aussi le

maître se tient à l'Orient pour ouvrir la loge et mettre les ouvriers à l'œuvre.

D. — Quel âge avez-vous ?

R. — Trois ans.

Extrait de l'*Instruction pour le grade symbolique de compagnon*. Edition de 1884.

D. — Avez-vous des ornements dans votre loge ?

R. — Oui, Vénérable.

D. — En quel nombre ?

R. — Au nombre de trois.

D. — Quels sont-ils ?

R. — Le pavé mosaïque orne le seuil du grand portique ; l'étoile flamboyante est au milieu pour éclairer la loge, et la houppe dentelée borde et orne les extrémités.

D. — Donnez-nous l'explication morale de ces trois ornements.

R. — Le pavé mosaïque figure l'union intime qui règne entre les maçons ; l'étoile flamboyante représente la lumière que la Maçonnerie est destinée à répandre dans le monde, et la houppe dentelée signifie la chaîne qui unit tous les maçons par toute la terre.

D. — Avez-vous des bijoux dans votre loge ?

R. — Oui, Vénérable.

D. — En quel nombre ?

R. — Au nombre de six, savoir : trois mobiles et trois immobiles.

D. — Quels sont les bijoux immobiles ?

R. — La pierre brute, la pierre cubique, la planche à tracer.

D. — Que signifient-ils au moral ?

R. — La pierre brute est l'image de l'homme avant qu'il ait été reçu maçon.

D. — Combien y a-t-il de signes dans le grade de compagnon ?

R. — Il y en a cinq, savoir : le vocal, le guttural, le pectoral, le manuel et le pédestre.

D. — A quoi servent-ils ?

R. — Le vocal à donner la parole, soit d'apprenti, soit de compagnon ; le guttural, à faire le signe d'apprenti, seulement si on le demande ; le pectoral, à faire celui de compagnon ; le manuel, à donner l'attouchement de l'un et de l'autre ; le pédestre, à exécuter la marche de tous les deux.

D. — Comment un compagnon travaille-t-il avec son maître ?

R. — Avec joie, ferveur et liberté.

D. — Avez-vous reçu votre salaire ?

R. — Je suis content.

Extrait de l'*Instruction pour le grade symbolique de maître*. Edition de 1883.

D. — Vénérable frère, êtes-vous maître ?

R. — Très Respectable, vous pouvez m'éprouver, l'acacia m'est connu.

D. — Où avez-vous été reçu ?

R. — Dans le Hikal, c'est-à-dire dans le sanctuaire.

D. — *Qu'avez-vous vu en entrant?*

R. — Deuil et consternation.

D. — *Quel en était le motif?*

R. — La commémoration d'un lugubre événement.

D. — *Quel était cet événement?*

R. — L'assassinat du maître Hiram.

D. — *Par qui avait-il été assassiné?*

R. — Par trois compagnons parjures.

D. — *Cet assassinat est-il un fait réel?*

R. — L'Ordre l'a accepté comme une fiction.

D. — *Après que vous fûtes entré dans le temple, que vîtes-vous encore?*

R. — Le tombeau de maître Hiram qu'une faible lumière éclairait.

D. — *Quelles étaient les dimensions de ce tombeau?*

R. — Trois pieds de largeur, cinq de profondeur, sept de longueur.

D. — *Qu'y avait-il dessus?*

R. — Une branche d'acacia.

D. — *Lorsque vous avez été arrêté près du tombeau, que vous a-t-on prescrit?*

R. — D'enlever cette branche.

D. — *Que fit-on de plus?*

R. — On enleva le voile qui couvrait le corps et l'on fit un signe d'horreur.

D. — *Qu'aperçut-on ensuite?*

R. — Un triangle de l'or le plus pur, au centre duquel était inscrite la lettre G, symbole de la per-

fection et de l'infini et sur les plaques du triangle ces mots : *Hagg sein agg.*

D. — Que veulent dire ces mots?

R. — Je suis le fils de la vérité.

D. — Que faites-vous de la branche d'acacia?

R. — Après que j'eus prêté mon obligation, je l'ai remise au vénérable frère Maître des cérémonies qui, par ordre du Très Respectable, alla la porter dans le Dehbir.

D. — Que fit-on du triangle d'or?

R. — On le porta dans une châsse qui décorait l'Orient.

D. — Quel âge avez-vous?

R. — Sept ans et plus.

Extrait de l'Instruction pour le grade capitulaire
de Rose-Croix.

D. — Etes-vous Rose-Croix?

R. — J'ai eu ce bonheur.

D. — Où avez-vous été reçu?

R. — Dans un chapitre où régnaient la décence et l'humilité.

D. — Comment avez-vous été reçu?

R. — Avec toutes les formalités requises pour un si grand sujet.

D. — Comment avez-vous été présenté au chapitre?

R. — Libre de tous mes sens et de ma volonté.

D. — Que vîtes-vous en entrant?

R. — Mon âme a été ravie à l'aspect de ce que j'aperçus.

D. — *Qu'aperçûtes-vous ?*

R. — Le silence qui régnait, la situation des chevaliers, tout m'a fait concevoir une grande idée de ce que j'allais apprendre.

D. — *Qu'a-t-on fait de vous après votre introduction ?*

R. — On m'a fait voyager.

D. — *Qu'avez-vous appris dans vos voyages ?*

R. — J'ai aperçu les trois soutiens de notre édifice. On m'a appris les noms que j'ai répétés et gravés pour toujours dans mon cœur.

D. — *Que fit-on de vous ensuite ?*

R. — On me revêtit des marques de la douleur et du repentir.

D. — *Qu'arriva-t-il ensuite ?*

R. — Tous les chevaliers firent un voyage commémoratif qui nous fit passer de la tristesse à la joie, après avoir parcouru des chemins ténébreux, inconnus et remplis d'horreur.

D. — *Quel en fut le résultat ?*

R. — La fermeté avec laquelle chacun soutenait les fatigues nous a acquis la récompense que nous désirions.

D. — *Que cherchiez-vous dans ce voyage ?*

R. — La vraie parole perdue par le relâchement des maçons.

.

Il s'agit évidemment ici du relâchement des tissus cérébraux.

Je m'arrête, j'ai cité assez des catéchismes ma-

çonniques pour montrer dans quels enfantillages le Grand-Orient cherche « la lumière » dont il croit avoir la mission d'éclairer le monde.

Je demande, après cela, si les associations philotechniques ou polytechniques — pour ne parler que de celles-là, — qui ouvrent chaque soir leurs cours, sans demander de mot de passe ni de signe « pectoral ou pédestre » à tous les citoyens qui veulent s'y présenter, ne rendent pas plus de services que la Franc-Maçonnerie, et si, à défaut d'autres, leurs professeurs ne seraient pas infiniment plus dignes des faveurs du suffrage universel que ne le sont ces soi-disant très respectables maîtres, qui passent leurs journées à apprendre de semblables balivernes, et leurs soirées à ouvrir et fermer des travaux qui ne commencent jamais.

CHAPITRE VII

LA FRANC-MAÇONNERIE VIS-A-VIS DU PEUPLE

La Franc-Maçonnerie ne veut pas du peuple chez elle. — Droits d'entrée, cotisations. — Abaissement facultatif des droits d'entrée en faveur de certaines catégories de citoyens ; leur maintien vis-à-vis des ouvriers. — La Franc-Maçonnerie bourgeoise et politicienne est condamnée à devenir de plus en plus l'ennemie du peuple.

Nous avons constaté que la Franc-Maçonnerie, composée comme elle l'est, n'a rien de commun avec l'élite intellectuelle de la nation, et que, d'autre part, en raison de la nature de ses « travaux », elle ne peut être considérée comme exerçant une influence éducatrice d'une valeur réelle.

Représente-t-elle à un titre quelconque la masse, le nombre, c'est-à-dire le peuple ? Est-ce par là qu'elle justifierait ses privilèges ?

Tout d'abord, nous savons que la Franc-Maçonnerie est en infime minorité dans le pays. Sur neuf millions et demi d'électeurs, il n'y en a pas vingt-cinq mille pour porter le tablier et enjamber le cadavre d'Hiram.

Par cette seule raison, la Franc-Maçonnerie ne peut prétendre représenter les masses profondes

du peuple, dont elle prend d'ailleurs si grand soin de se cacher au fond de ses temples.

Mais il y a plus. Non seulement la Franc-Maçonnerie n'est qu'une minorité minuscule dans la nation, non seulement elle se cache du peuple ; elle refuse de recevoir les ouvriers comme adhérents ; elle leur ferme ses portes en leur opposant des droits d'entrée qu'ils sont dans l'impossibilité de payer.

Voici en effet quelles sont les prescriptions des règlements maçonniques sur cette question, prescriptions qu'aucune loge ne transgresse jamais.

Le *minimum* des taxes pour la collation des grades, dit l'article 139 des règlements généraux du Grand-Orient, est :

Pour le grade d'apprenti, cinquante francs ;

Pour celui de compagnon, vingt francs ;

Pour celui de maître, trente francs.

Comme on n'est maçon complet qu'à condition d'être maître, c'est donc au minimum cent francs à verser pour quiconque veut entrer dans la Franc-Maçonnerie. Dans certaines loges, c'est même beaucoup plus. Car, si les règlements fixent un minimum comme barrière à l'entrée des temples, ils sont muets au sujet du maximum qui reste soumis au bon plaisir de chaque loge.

Et ce n'est là qu'une première mise.

Le même article 139 ajoute en effet :

« Ces taxes sont indépendantes des droits à payer au Grand-Orient pour les diplômes, brefs ou patentes, ainsi que du prix de l'exemplaire de la Constitution et du règlement général qui doit

être remis à tout apprenti lors de son initiation. »

Il faut encore ajouter à cela le prix des écharpes et autres ornements indispensables ; celui des banquets, obligatoires chaque année, et enfin celui des cotisations.

« Le montant annuel des cotisations (art. 141) ne peut être moindre de dix-huit francs dans les loges. »

Là encore le maximum n'est pas fixé. Dans la plupart des ateliers, les cotisations sont de vingt-quatre francs, et, dans certains, elles sont beaucoup plus élevées.

J'ai donc raison d'écrire que, par le fait même des dépenses qu'entraîne l'initiation, le peuple se trouve exclu de la Franc-Maçonnerie.

Cette exclusion semble même être systématique, comme on en va juger.

L'article 139, que j'ai déjà cité deux fois, permet aux ateliers d'abaisser les taxes ci-dessus à la moitié du minimum en faveur des *lowtons* (fils de francs-maçons), des militaires de terre et de mer et des membres du corps enseignant, soit en activité de service, soit en retraite. Quant aux ouvriers, il n'en est pas parlé. La Franc-Maçonnerie ne les appelle pas au bénéfice de ces réductions qu'elle accorde à d'autres. Elle ne veut pas faire d'exception en leur faveur, et les portes des temples leur demeurent fermées.

Il est arrivé que certains frères, trouvant illogique et injuste cette barrière d'écus dressée contre le peuple à l'entrée des loges, ont proposé, à différentes reprises, la suppression complète ou par-

tielle des droits en faveur des ouvriers. Mais ils se sont toujours vus arrêtés par une majorité hostile, qui souvent s'élevait presque jusqu'à l'unanimité. La grande raison qu'on faisait valoir contre leur proposition était l'ignorance du peuple, ignorance qui le rendait, prétendait-on, incapable de partager les travaux d'une société comme la Franc-Maçonnerie.

Après ce que nous savons de ces travaux, une telle argumentation est du dernier comique. La Franc-Maçonnerie employât-elle mieux son temps, qu'il lui resterait d'ailleurs à expliquer en quoi un ouvrier est inférieur, au point de vue intellectuel, aux tailleurs d'habits et aux marchands de vin qui ornent les colonnes des temples du Grand-Orient.

A mon avis, il n'y a qu'une seule chose qui, dans la Franc-Maçonnerie française actuelle, puisse être au-dessus, ou plutôt au-dessous de l'entendement populaire : c'est le ridicule des mômèries auxquelles on s'y livre. J'en ai dit quelques-unes (1). Mais il en est beaucoup d'autres que la donnée de cet ouvrage m'oblige à laisser de côté. Pour admettre sans protester des pratiques si puériles et si inutiles, il faut avoir déjà perdu quelque chose du robuste bon sens populaire et être parvenu au moins aux échelons inférieurs de la bourgeoisie. Il est infiniment probable qu'un brave homme d'ouvrier ne pourrait lire sérieusement les catéchismes maçonniques, et qu'il se tiendrait les côtes de rire s'il voyait une demi-douzaine de nos farou-

(1) Voir ma brochure : *Comment je suis entré dans la Franc-Maçonnerie*. Prix, 1 franc. Perrin.

ches députés radicaux, le président de la Chambre en tête, entrer dans une réunion de « Vénérables maîtres » en s'emboitant le pas, comme il est d'usage, pour exécuter la danse d'Hiram dont j'ai parlé plus haut.

La raison véritable, mais soigneusement cachée, pour laquelle la Franc-Maçonnerie française exclut le peuple de ses réunions, c'est que cette association a toujours été essentiellement bourgeoise. A plus forte raison maintenant qu'elle est aux mains des politiciens.

Ceux-ci ont beau parler de l'émancipation de la classe ouvrière, ce n'est pas cela qui leur tient au cœur. Ce qu'ils rêvent et poursuivent, c'est la domination politique à leur profit. Tandis que la bourgeoisie riche se sert, pour arriver à jouer les premiers rôles, de son argent et de l'instruction supérieure qu'elle peut, grâce à lui, donner à ses fils, la bourgeoisie besogneuse, celle qui, parvenue à s'élever au-dessus de la classe ouvrière, aspire à monter plus haut, se sert de la Franc-Maçonnerie dont elle a réussi à faire sa place d'armes. Place excellente d'ailleurs et parfaitement adaptée aux conditions actuelles de la lutte politique.

Avec son organisation habile, sa constitution parlementaire, la police de ses réunions, dans lesquelles chacun peut prendre la parole avec certitude de n'être pas interrompu et acquérir ainsi une pratique suffisante de cette arme politique moderne : le bavardage ; avec les liens qu'elle crée entre ses membres et par lesquels elle maintient les uns dans la dépendance des autres ; avec le

secret dont elle s'entoure, secret qui lui évite les dangers d'une responsabilité publique et qui, en outre, dérouté ses adversaires, leur fait prendre le change et leur masque les vrais points d'attaque ; avec surtout la fausse réputation que lui donne son ancienne situation de société philosophique, philanthropique et progressive, la Franc-Maçonnerie offre des moyens d'action merveilleux à la partie turbulente et ambitieuse de la petite bourgeoisie qui, n'étant ni assez riche pour se créer une clientèle électorale, ni assez intelligente et instruite pour s'imposer au choix du peuple, serait, sans elle, condamnée à la plus complète impuissance.

Faire entrer le peuple dans cette forteresse, c'est une naïveté que les petits bourgeois politiques ne commettront pas. Ils auraient trop peur qu'il ne s'en emparât et qu'il ne les en expulsât, comme eux-mêmes en ont expulsé les philosophes et les penseurs.

On peut même tenir pour certain que, précisément à cause de sa composition actuelle, la Franc-Maçonnerie française est prochainement destinée à se trouver en hostilité avec la classe ouvrière. Celle-ci en effet a besoin qu'on s'occupe d'elle, sous le rapport matériel comme au point de vue moral. C'est son droit absolu qu'on le fasse ; c'est notre devoir de le faire. Or la caractéristique des politiques, c'est qu'ils s'occupent toujours d'eux, même lorsqu'ils semblent s'occuper des autres. N'attendez pas que les vrais principes de la démocratie, qui sont des principes de dévouement, germent en eux. Il y a à cela une impossibilité

logique et fondamentale, dérivée de leur nature même. Ces principes, vous les pouvez trouver chez des catholiques, le Christianisme étant un terrain dans lequel l'esprit de sacrifice prend tout naturellement racine. Chez des politiciens, jamais. Ou bien, c'est que les lois de la nature seraient renversées et que les loups aimeraient les agneaux autrement que pour les manger. Ils ont introduit dans la Franc-Maçonnerie le principe odieux et subversif de la lutte pour la vie, et ils l'y maintiendront tant qu'ils le pourront. Car c'est par là que se trouve justifié l'égoïsme qui fait leur force, en attendant qu'il fasse leur faiblesse.

La Franc-Maçonnerie politicienne a eu jusqu'ici la bonne fortune d'occuper sur le champ de bataille social une situation telle qu'en combattant elle a pu se donner l'apparence de combattre pour le peuple. Elle montait, comme lui, à l'assaut de vieux privilèges qui n'avaient plus leur raison d'être. Mais aujourd'hui qu'elle s'est emparée d'une partie de ces privilèges et qu'elle en jouit, elle est obligée, par cela même, de défendre ce que le peuple, de son côté, doit forcément persister à attaquer.

Et c'est pour cela que, loin de représenter le peuple et d'être son mandataire, elle est, de plus en plus, condamnée à devenir son ennemie.

La Franc-Maçonnerie pourra faire semblant de devenir socialiste. Le jour où son intérêt l'exigera, elle n'hésitera pas à prendre ce nouveau masque. Mais ce ne sera jamais que dans le but secret de maintenir les privilèges qu'elle s'est assurés. Son intérêt d'abord; le reste après.

CHAPITRE VIII

LA PHILANTHROPIE MAÇONNIQUE

Les francs-maçons s'aident entre eux; ils n'aident pas les autres. — Demandes de secours. — La caisse hospitalière. — L'orphelinat maçonnique. — Comparaison des œuvres philanthropiques maçonniques avec les œuvres de bienfaisance catholiques. — Ce qu'on fera de celles-ci lorsque toutes les congrégations seront expulsées.

Si la Franc-Maçonnerie refuse d'élever le peuple jusqu'à elle, consent-elle du moins à descendre jusqu'à lui! Le considérant comme indigne de partager les travaux intellectuels auxquels elle est persuadée qu'elle se livre, se donne-t-elle du moins des titres à sa reconnaissance par les œuvres de bienfaisance dont elle le fait bénéficier?

A cette nouvelle question, je réponds sans hésiter : Non!

Il existe en Franc-Maçonnerie certaines œuvres de bienfaisance, mais il ne s'en fait aucune, absolument aucune au profit du peuple. Les francs-maçons n'aident que les francs-maçons. C'est là une caractéristique essentielle de leur philanthropie qu'il n'est pas sans utilité de souligner.

Puisqu'ils ont fait leur spécialité de la question religieuse, ils ne sont certainement pas sans avoir entendu parler de la fonction sociale remplie par certaines congrégations catholiques comme les Frères de Saint-Jean-de-Dieu, les Sœurs de Charité, les Petites Sœurs des pauvres, pour ne citer que celles-là. Les congréganistes laïques de la rue Cadet professent tout naturellement un assez grand mépris pour les congréganistes religieux dont je viens de citer les noms. Or je les prie de se demander à quel degré monterait ce mépris si les membres de ces associations, au lieu de soulager, partout où ils les rencontrent, les misères résultant de notre organisation sociale ou causées par la maladie, se contentaient de s'entr'aider, de se soigner, de se soulager et de se consoler entre eux.

Telle est pourtant la posture dans laquelle se présente devant le peuple la Franc-Maçonnerie soi-disant philanthropique, et nous nous trouvons réduits à ne pouvoir étudier, en fait d'œuvres de bienfaisance maçonnique, que celles dont les membres de l'association sont seuls à profiter.

Lorsqu'un maçon est tombé dans la misère, il ne va pas solliciter ses frères chez eux. Il serait presque toujours mal reçu, comme un mendiant auquel on tourne le dos dans la crainte d'être trompé par une misère simulée. L'usage veut qu'il s'adresse à sa loge; celle-ci, après enquête, vote la somme qu'elle croit pouvoir accorder. Cette somme étant forcément insuffisante, elle adresse aux autres loges de la Fédération une « demande de secours » qui doit passer par le Conseil de-

l'Ordre, et être approuvée par lui avant de circuler dans les ateliers, où elle est soumise à discussion. En cas d'accueil favorable, le secours voté est en général d'une ou de deux médailles (cinq ou dix francs) par loge.

C'est une caisse particulière, la « caisse hospitalière », qui, dans chaque loge, fournit aux secours ; et il arrive fort souvent que les ateliers sont obligés de répondre négativement aux demandes, parce que leur caisse hospitalière est vide. Il faut dire qu'elle n'est alimentée que par les sous déposés dans « le tronc de la veuve » qu'on fait circuler à la fin de chaque séance, et par les offrandes en quelque sorte imposées aux profanes au moment de leur initiation.

La moyenne de ces recettes ne monte guère qu'à soixante ou quatre-vingts francs par an, ce qui donne pour toutes les loges du Grand-Orient vingt à vingt-cinq mille francs. Cette somme, répartie entre les dix-huit mille maçons de la Fédération, représente pour chacun d'eux un sacrifice annuel d'un franc et quelques sous. C'est pour cela que la Franc-Maçonnerie s'intitule Société Philanthropique.

Encore, ferai-je remarquer que j'ai vu des ateliers dans lesquels le contenu du tronc de la veuve était parfois affecté aux frais des banquets. Mais ce n'était là qu'une exception. J'en suis du moins convaincu.

Je dois ajouter que j'ai entendu certains frères s'élever avec violence contre les demandes de secours qui circulent dans les loges (chaque loge en

reçoit en moyenne deux par mois), et qui, d'après eux, tendent à transformer la Franc-Maçonnerie en société de mendicité. Inutile de dire qu'une pareille appréciation émanait toujours d'un politicien.

En dehors de ces secours votés dans les ateliers pour soulager des infortunes particulières, le Grand-Orient a fondé une œuvre d'utilité générale — d'utilité générale maçonnique, bien entendu. — C'est un orphelinat dans lequel un certain nombre d'enfants de francs-maçons décédés peuvent être nourris et élevés. Cet orphelinat est soutenu par une contribution des loges, par une autre prélevée sur le budget général du Grand-Orient (1), et, par une contribution que payent, sans le savoir, les profanes.

Ceci dit, le chapitre des bienfaisances maçonniques est épuisé.

Il est probable que, si les francs-maçons ne font pas plus, c'est qu'ils ne le peuvent pas. Je suis le premier à le reconnaître et je n'aurais même pas songé à faire ressortir combien est insuffisamment développé le côté philanthropique de leur association, si je n'étais obligé de trouver par quoi ils peuvent bien mériter de constituer une caste de

(1) Ce budget s'élève annuellement à cent vingt et quelques mille francs produits par les cotisations, l'impôt de capitation payé par les loges, et la location des temples aux ateliers parisiens qui ont leurs réunions à l'hôtel du Grand-Orient. Les principales dépenses résultent du remboursement des frais de déplacement faits par les maçons délégués à l'Assemblée générale du Convent, des frais du personnel de la rue Cadet, frais de bureau, annuités et intérêts à payer pour avances faites, contribution à l'entretien de l'orphelinat, frais de déplacement pour les membres du Conseil de l'Ordre allant visiter les loges, etc...

privilégiés politiques. Ayant constaté d'abord leur pauvreté intellectuelle, puis le soin qu'ils prennent de fermer leurs portes au peuple et, par suite, l'impossibilité où ils sont d'être considérés comme ses mandataires, j'ai dû chercher ailleurs la justification de leur situation. C'est pourquoi j'ai examiné le budget de leurs bonnes œuvres. Le résultat de cet examen est la certitude acquise que la Franc-Maçonnerie française est aussi peu philanthropique qu'elle est peu philosophique et peu progressive. Les bonnes œuvres dont bénéficient ses membres n'ont guère d'importance, et celles dont profite le peuple sont absolument nulles.

Dans ces conditions, de même qu'après avoir montré ce que sont les travaux maçonniques, je concluais que les associations philotechniques et polytechniques rendaient, au point de vue intellectuel, beaucoup plus de services que la Franc-Maçonnerie; de même, après avoir fait mon enquête sur les bonnes œuvres maçonniques, je suis obligé de constater combien cette congrégation laïque est, au point de vue philanthropique, inférieure aux congrégations catholiques qu'elle abomine, et dans lesquelles toutes les activités, toutes les forces et toutes les ressources sont consacrées au soulagement des misères. Et encore, ces congrégations ne sont-elles qu'une des formes par lesquelles se manifeste le sentiment de tendresse et de pitié qui est le fond même du Christianisme.

En considérant que, rien qu'en France, le Catholicisme subvient aux besoins de milliers d'hôpitaux, d'asiles, d'hospices et d'œuvres charitables

de toutes sortes, tandis que la Franc-Maçonnerie n'est parvenue à fonder qu'un orphelinat à son usage spécial, les pauvres peuvent voir ce qu'ils auraient à perdre si cette association réussissait, comme elle le désire, à supprimer le sentiment religieux chrétien et à le remplacer par le matérialisme maçonnique.

Je me demande même comment se comporteraient les frères maçons à l'égard des innombrables souffrances adoucies par le Catholicisme, dans le cas où ils arriveraient à expulser brutalement celui-ci du sol national. Ce n'est certainement pas dans les caisses hospitalières de leurs loges qu'ils trouveraient des ressources suffisantes pour remplacer celles dont les pauvres seraient du jour au lendemain privés. Alors...?

La question est d'autant plus inquiétante que si, dans les ordres du jour d'expulsion votés par les loges et dont nous n'avons pu citer que quelques-uns, les francs-maçons ne négligent pas l'attribution des biens appartenant aux congrégations, en revanche, ils ne disent pas un mot des enfants, des vieillards, des malades et des infirmes qui peuplent les hôpitaux et les asiles dont les religieux seraient chassés. Il semblerait que ce côté de la question ne les intéresse pas. « Apportez-nous leurs dépouilles ! » s'écriait, il y a quelques années, à la Chambre, un franc-maçon parlant des congrégations.

Soit ! pourrait-on lui répondre ; mais à condition que vous vous chargiez de toutes leurs œuvres et que vous ne laissiez pas sur le pavé un seul des malheureux qu'elles aident à vivre.

CHAPITRE IX

L'IDÉAL SOCIAL (1)

Faute politique des catholiques pendant les dernières années. — Devoir social actuellement reconnu par tous les partis. — Unité morale de la Patrie pouvant se reconstituer. — Encyclique du Pape et encyclique du Conseil de l'Ordre. — L'iniquité sociale. — La Franc-Maçonnerie agit en ennemie des pauvres.

Il y a une dernière raison, nous l'avons dit, qui pourrait légitimer les privilèges excessifs dont sont en possession les francs-maçons : ce serait qu'ils eussent un idéal social qui fit d'eux les champions du progrès.

Pourquoi en effet l'esprit maçonnique n'inspirerait-il pas la politique, comme l'esprit chrétien l'a inspirée pendant des siècles, s'il était mieux en rapport que celui-ci avec les besoins de notre temps ? Et pourquoi les francs-maçons ne dirigeraient-ils pas la nation, — ouvertement et légalement toutefois, — s'ils avaient, plus que personne, conscience des devoirs qui s'imposent à notre

(1) L'erreur dont j'ai parlé dans la note de la préface, p. ix, note à laquelle j'ai déjà souvent renvoyé le lecteur, explique certaines vues contenues dans ce chapitre de l'*Idéal Social*, contre lesquelles les événements qui se sont déroulés depuis 1892 permettraient, je le reconnais, d'élever plus d'une objection.

époque, s'ils étaient guidés par l'instinct de l'idéal social, à la réalisation duquel doit s'attacher notre génération ?

Pour savoir s'ils remplissent ou non ces conditions, nous avons d'abord à nous rendre compte de ce que doit être l'idéal social ou, si l'on veut, le devoir social présent.

Depuis un certain nombre d'années, les partis étaient, en France, profondément divisés au sujet de ce devoir ; et cela, par la faute des catholiques qui s'étaient imaginés de le placer dans une opposition anti constitutionnelle irréconciliable. Eux dont la religion n'est qu'une excitation à l'effort constant vers le sacrifice, ils avaient commis l'erreur de croire qu'ils devaient consacrer publiquement toutes leurs forces et toutes les vertus de dévouement que peut engendrer la foi, au rétablissement d'une forme de gouvernement qui, à tort ou à raison, se trouvait condamnée par la majorité du pays. Il est résulté de là que, depuis vingt ans, l'idéal social parut oublié pour la lutte politique et fut confondu avec elle.

Les francs-maçons prirent part à cette lutte, et il est juste de reconnaître qu'ils travaillèrent très énergiquement à l'établissement de la République. Leur influence s'en accrut tout naturellement, et dans des proportions considérables. C'est même là qu'il faut chercher l'explication de leur puissance. Là sont leurs titres aux yeux du peuple républicain, et il serait inutile autant qu'injuste de les leur vouloir retirer.

La situation des catholiques, s'acharnant à la

restauration monarchique, fit donc la fortune de la Franc-Maçonnerie, qui s'acharna au contraire à l'établissement de la République, dont elle espérait bien d'ailleurs parvenir à s'emparer.

Mais, à l'heure actuelle, les conditions politiques ont changé. Les catholiques ont échappé à l'illusion dont ils étaient le jouet. Ils comprennent que l'effort moral qui leur est commandé par leur religion doit trouver à s'exercer, quelle que soit la forme du gouvernement. Ils se rendent compte que Monarchie et République, ce sont là deux moyens différents par lesquels peuvent être effectuées les œuvres de l'existence nationale, et non pas le but de cette existence; et, il y a quelques semaines à peine, le Pape indiquait nettement aux catholiques de France qu'ils avaient pour devoir d'accepter la forme de gouvernement adoptée par le pays, et de ne pas contribuer à stériliser plus longtemps les forces nationales, en entretenant la lutte contre la constitution.

Il est vrai que l'encyclique à laquelle je fais allusion est cause qu'on prie pour la conversion de Léon XIII dans certains salons parisiens. Il y a en effet des jacobins à droite comme à gauche; des francs-maçons blancs, comme des francs-maçons rouges. Toutefois le nombre des hérétiques qui adressent au ciel de telles prières est certainement très restreint. Un nouvel horizon s'ouvre plus largement chaque jour devant l'immense majorité des esprits catholiques, qui conçoivent qu'au-dessus de l'œuvre politique une œuvre plus impor-

tante, plus noble, plus haute, appelle leur activité et sollicite leurs efforts.

Cette œuvre, une autre encyclique la recommandait solennellement, il y a quelques mois, non seulement à l'attention de la France, mais à celle du monde catholique tout entier : c'est la transformation des conditions d'existence des ouvriers.

L'obligation que Léon XIII a ainsi placée officiellement en tête du programme social catholique se trouvant être en même temps le principal article de foi de ceux qui se recommandent de l'esprit révolutionnaire, il semble que nous arrivions à l'entrée d'une ère nouvelle, dans laquelle la conciliation ne serait plus un vain mot, et qui verrait renaître l'unité morale de la Patrie, non dans le dogme, mais dans le dévouement aux humbles. C'est peut-être ainsi que les choses se passeraient, si l'on n'était obligé de compter avec le Grand-Orient de France.

Pour qu'un accord se fasse entre deux adversaires, il ne suffit pas en effet que l'un des deux le propose ; il est encore nécessaire que l'autre l'accepte.

Or, tandis que les catholiques, en majorité dociles aux inspirations de leur chef, déclarent reconnaître la constitution républicaine et adhèrent à l'œuvre de réforme sociale, les francs-maçons refusent toute pacification.

« Nous ne vous permettons pas, disent-ils aux catholiques, de ne pas faire opposition à la forme de gouvernement républicaine. Vous lui étiez ennemis hier ; nous entendons que vous lui soyez

ennemis aujourd'hui et toujours. Vous vous proposez de travailler comme nous à l'avènement du règne de la justice sociale, sans vous inquiéter de l'étiquette gouvernementale ; il ne nous plaît pas qu'il en soit ainsi. Nous refusons d'unir nos efforts aux vôtres. Nous vous voulons pour adversaires. La guerre à mort entre nous d'abord, si longue qu'elle puisse être ; l'œuvre sociale ensuite. »

Ce que j'écris là est si vrai qu'au moment où le Pape publiait son encyclique sur la condition des ouvriers, le Conseil de l'Ordre du Grand-Orient lançait de son côté une encyclique maçonnique. Mais celle-ci ne s'occupait en rien de l'avènement de cette justice sociale que rêvent en pleurant tant de mères dont les enfants ont faim.

« Nous venons, disait la circulaire adressée par le Conseil de l'Ordre à toutes les loges de la Fédération, vous prier de contribuer, pour votre part et dans la forme dont votre atelier reste juge, à la constitution de ce fonds spécial de propagande *qui est indispensable aujourd'hui pour donner à la lutte de la Franc-Maçonnerie, c'est-à-dire de la République contre le Cléricalisme, l'impulsion et l'ampleur qu'exigent les événements.* »

Cet appel était contenu dans le bulletin maçonnique du Grand-Orient du mois de décembre dernier. On voit donc que je n'exagère en rien lorsque je montre les catholiques, leur chef en tête, résolus à la paix politique, et les francs-maçons non moins résolus à la guerre religieuse. Et c'est un signe, un grand signe des temps nouveaux dans lesquels nous entrons, que ce spectacle d'un pape

marchant doux et tranquille au milieu des défiances et des haines dont il est environné, prêchant la paix en plein champ de bataille, ne proposant pas de nouveaux dogmes à ses fidèles, mais s'efforçant de tourner toute leur attention sur l'iniquité sociale dont sont écrasés les pauvres, ces pauvres qui, presque tous, prennent parti contre l'Église. Tandis qu'au même moment une société, qui se prétend progressive, ne trouve, au siècle où nous sommes, rien de mieux à faire que d'anathématiser la moitié de la France et d'adresser des appels désespérés à ses loges pour se faire aider par elles à donner de « l'impulsion et de l'ampleur » à la guerre des consciences.

C'est un outrage à la Franc-Maçonnerie qu'un tel contraste, mais un outrage dont elle n'a droit de demander compte qu'à elle-même; car c'est elle qui, inconsciemment, se le jette à la face.

Donc nous nous trouvons en présence de deux adversaires qui veulent, l'un, la guerre, l'autre, la paix. Aussi, est-il impossible qu'ils s'entendent.

Reste à savoir lequel des deux a raison, si c'est de fraternité ou de haine qu'a besoin le pays, et si l'œuvre de réforme sociale doit passer avant ou après la campagne anticatholique.

Or, pour qui peut-il exister un doute à cet égard?

Depuis que nous avons commencé à nous préoccuper du sort des ouvriers, depuis que tous les partis en parlent dans leurs déclarations, des dizaines d'années ont passé et il n'est pas une des heures de ces longues périodes qui n'ait été

comptée par des souffrances pour des millions de ces humbles êtres auxquels nous penserions sans doute plus efficacement, si nous étions condamnés à vivre, nous et ceux que nous aimons, seulement un jour chaque semaine dans leur condition. Pendant que nous étions tout occupés de nos plaisirs et de nos affaires, la somme des larmes par eux versées ou contenues a augmenté à chaque minute, et, avec elle, la somme d'iniquité qui pèse sur nos têtes. Voici bientôt dix-neuf cents ans que cette parole de vie a été donnée au monde : « Aimez-vous les uns les autres ! » Et nous accomplissons si fidèlement ce précepte, que nos chevaux et nos chiens sont mieux traités et soignés, mieux aimés, par conséquent, que ceux de nos frères humains qui travaillent dans les mines et les ateliers où leur labeur et leur pauvreté produisent notre richesse ! Voici cent ans que la Révolution a proclamé officiellement l'égalité des droits entre les citoyens ; et les fils des bourgeois conventionnels ont un tel respect pour les principes invoqués contre les privilégiés par leurs pères, qu'ils écrasent sous les piles de leurs millions, et avec la tranquillité de conscience la plus parfaite, les fils de ces déguenillés qui mouraient aux frontières pour la Liberté !

Et les uns, parmi nous, parlent de Christianisme ! Et les autres osent prononcer le mot de Fraternité républicaine !

Ah ! vraiment ! demandons-nous donc plutôt si, après tant d'années d'atroce indifférence, nous ne sommes pas déjà maudits par cette souveraine

Justice, que les uns appellent du nom de Jésus, que les autres rêvent comme une « Justice immanente des choses », — à laquelle nous croyons tous par conséquent. Demandons nous si cette lugubre fête du 1^{er} mai, déjà sanglante, n'est pas comme un coup frappé chaque année à l'horloge de l'Infini, et si, lorsqu'auront ainsi successivement tinté tous les appels de l'heure marquée, mais inconnue pour nous, il ne sera pas trop tard ; si notre condamnation ne sera pas alors irrémissiblement prononcée par cette logique implacable des choses à laquelle les peuples, non plus que les hommes, n'échappent point !

Devant une telle situation, je le demande à ceux des francs-maçons en qui la folie de la haine n'a pas fait taire tout patriotisme et toute pitié, est-ce le moment de diviser la France, de secouer sur elle le fanatisme, cette poussière des âges écoulés, de perdre le temps et de gaspiller les forces de la Patrie dans des discordes criminelles, alors qu'une œuvre si juste nous appelle impérieusement à laquelle nous pourrions tous travailler ?

Et ce n'est là qu'un des côtés de la question. Si nous l'examinons à un autre point de vue, voici à quelle constatation nous serions amenés.

Pour travailler à la diminution de cette iniquité sociale que tous les partis réprouvent sur leurs programmes électoraux et qui condamne tant d'êtres humains à la misère et au rachitisme intellectuel et moral dès leur entrée dans le monde, tandis qu'elle garantit aux autres la possession, quelque indignes qu'ils en puissent être, de di-

zaines, de vingtaines, de centaines de millions et même de milliards, il n'existe que deux méthodes : la violence et l'esprit de sacrifice.

La violence? c'est l'arme redoutable, l'arme à deux pointes, qui blesse à la fois ceux qu'elle frappe et ceux qui la manient; l'arme qui détruit elle-même les œuvres qu'elle cherche à fonder. C'est elle dont sera réduit à se servir le peuple s'il lui est prouvé qu'il n'a rien à attendre de ceux qui vivent de lui et qui ne savent lire et comprendre le mot de Justice ni dans l'Évangile du Christ, ni dans celui de la Révolution.

Or, j'affirme que nos francs-maçons ne souhaitent pas que le peuple use de ce moyen, qui entraînerait fatalement la ruine de leur puissance politique (1).

Reste donc l'esprit de sacrifice? Mais si les francs-maçons s'inquiètent du sort des pauvres, s'ils ont conscience du devoir social de notre époque, pourquoi s'efforcent-ils de tarir la source la plus abondante de cet esprit de sacrifice qui seul peut résoudre les questions sociales? Comment ne voient-ils pas que le dévouement est la pierre angulaire de la morale chrétienne qu'ils veulent détruire? Comment ne se rendent-ils pas compte que l'amour des pauvres est, pour les catholiques, corollaire de l'amour du Dieu auquel ils croient, et qu'anéantir l'un dans leurs âmes, c'est anéantir l'autre?

Est-ce que, d'autre part, il ne leur apparaît

(1) La situation a changé maintenant, en 1905.

pas que le matérialisme engendre chez le pauvre la violence ; que le même matérialisme accroît l'égoïsme chez le riche et rend par suite la violence du pauvre légitime ?

Est-ce qu'enfin ils ne voient pas qu'en l'état actuel de la science et de la philosophie il n'existe pas de moyen terme vraiment pratique pour certaines intelligences entre la foi catholique qui engendre le dévouement et le matérialisme qui le tue ?

S'ils ne se rendent pas compte de ces vérités flagrantes, quel est donc leur aveuglement ? Et s'ils s'en rendent compte, quelle est leur incohérence ?

Il ne s'agit pas ici de savoir si les catholiques ont raison ou tort de croire à la divinité du fondateur de leur religion, et c'est déplacer la question que de la mettre sur ce terrain. Ou plutôt, c'est sacrifier à un aveugle esprit de fanatisme la question véritablement urgente à notre époque.

Cette question, telle qu'elle devrait se présenter devant la conscience des francs-maçons, est toute sociale, et la voici en deux mots :

Sont-ils amis des pauvres ? Alors ils ont pour devoir — ne pouvant rien mettre à la place — de laisser vivre, bien plus ! de respecter une religion qui proclame l'amour des pauvres conséquence de l'amour de Dieu.

Dès lors, au contraire, qu'ils attaquent cette religion par l'injure, par le mépris, par les lois d'exception comme celles qu'ils ont déjà fait voter et comme celles, beaucoup plus iniques, que méditent leurs loges et qui se trouvent en germe dans leurs ordres

du jour, ils agissent en ennemis des pauvres, en adversaires de cette idée de justice sociale qui s'impose à toutes les âmes grandes et généreuses de ce temps. Ou la raison et le bon sens n'existent pas, ou il ne leur est pas permis de sortir de ce dilemme.

L'idéal social actuel, qui est un idéal de fraternité, est en même temps un idéal de paix.

En s'acharnant à la guerre des consciences, c'est donc contre lui que les francs-maçons travaillent. Ce n'est pas en avant qu'ils marchent, c'est en arrière. Ils ne servent pas le progrès, ils le trahissent.

Et, en conséquence, à ce point de vue, comme à ceux que nous avons précédemment étudiés, ils sont indignes des privilèges politiques que le jeu des circonstances leur a permis d'accaparer (1).

(1) N'est-ce pas une constatation instructive que celle qui se dégage de la lecture de ce chapitre, écrit en 1892 ?...

En effet, les catholiques ont poussé l'expérience aussi loin que possible. Plus a été complet le sacrifice de leurs anciennes convictions politiques, plus ils ont sincèrement adhéré à la forme de gouvernement qu'on leur reprochait de combattre, et plus les francs-maçons les ont violemment exclus du concert républicain et même de la famille française ; plus ils les ont injuriés, méprisés, calomniés ; plus ils ont forgé contre eux d'iniques lois d'exception. Que cache donc cette haine des uns qui grandit proportionnellement aux avances des autres ?... Pour moi, je ne me pose plus la question, je l'ai résolue vis-à-vis de moi-même. Mais n'est-il pas temps que tous les Français se la posent à leur tour ?

CHAPITRE X

CONCLUSION

Je n'ai pas la prétention d'avoir tout dit sur la Franc-Maçonnerie. Tel n'était pas mon but. Je ne me serais même pas occupé de cette association, je l'aurais laissée à ses pratiques puériles et à ses catéchismes ridicules, si elle ne créait, par sa haine antireligieuse et par sa situation politique, un véritable péril social.

Dominé par la pensée de ce péril, je me suis borné à parler de ce qui pouvait mettre en évidence les agissements que la Franc-Maçonnerie tient tant à cacher, l'incapacité dont elle est frappée, au point de vue intellectuel aussi bien qu'au point de vue moral, la fatale direction qu'elle donne à la politique du parti républicain et l'absence complète de titres actuels par lesquels pourraient être justifiés les privilèges démesurés dont elle jouit.

J'ai négligé tout ce qui ne se rapportait pas à cela.

Le fait qui domine notre politique intérieure

— et il n'est personne qui puisse le contester, — c'est la guerre religieuse. Or cette guerre est d'autant plus malheureuse qu'elle est le seul obstacle s'opposant désormais à l'union des Français.

Nous nous accordons en effet presque tous, conservateurs ou progressistes, pour reconnaître la légitimité de la République et pour nous rallier à cette forme de gouvernement. D'autre part, nous sommes également à peu près tous d'accord pour considérer l'étude des problèmes sociaux comme une nécessité, et la préparation de leur solution comme un devoir. L'unité morale de la Patrie cesserait donc d'être un rêve, si la paix religieuse pouvait exister.

Je sais bien que beaucoup de citoyens considèrent cette paix comme impossible, en raison de la contradiction radicale des doctrines en présence. Mais n'est-ce pas là une fausse opinion? En somme, les dissensions religieuses qui ont déchiré la France au seizième siècle ont été plus acharnées et plus terribles que celles dont nous souffrons actuellement. Elles n'en ont pas moins pris fin.

Les deux religions qui se faisaient alors la guerre n'étaient pas plus conciliables que le spiritualisme catholique et le rationalisme moderne; et la preuve, c'est qu'elles ne se sont jamais conciliées. Elles ont simplement vécu côte à côte, parallèlement. Pourquoi un parallélisme analogue ne pourrait-il exister entre les doctrines qui se font opposition à notre époque?

On objecte à cela que les formules en présence au seizième siècle avaient au moins l'avantage

d'être situées dans un même plan, le plan religieux. Mais je réponds que la conception sociale catholique et la conception sociale révolutionnaire ont l'avantage d'être situées dans un autre même plan, celui de la fraternité humaine, lequel est aussi, d'une certaine façon, un plan religieux. C'est par erreur qu'elles nous paraissent irréconciliablement ennemies, et parce que nous ne savons pas voir assez loin. Laissons-les se diriger librement, chacune vers son but. Si différent qu'il nous semble, ce doit être le même que celui dans lequel finissent par se confondre les parallèles géométriques, qui, elles non plus, ne peuvent jamais se joindre, — si ce n'est à l'infini.

Cet essai de parallélisme dans la liberté et dans le dévouement aux humbles mériterait du moins d'être tenté, surtout après l'encouragement que nous donne la pacification accomplie au quinzième siècle, grâce au vigoureux et conciliant génie de Henri IV.

C'est pourquoi ceux qui s'opposent à la cessation de la guerre religieuse actuelle sont d'autant plus coupables et funestes au pays, plus haïssables par conséquent. Or, quels sont ceux-là ?

Les radicaux prétendent que ce sont les catholiques. Mais ceux-ci ont, en ce moment, tout à perdre à cette guerre, dans laquelle ils sont les vaincus. D'ailleurs, le seul argument politique qu'on pût leur opposer est désormais sans valeur puisque leur adhésion à la forme de gouvernement républicaine est de plus en plus générale, de plus en plus complète.

Il est vrai, pourtant, qu'ils se livrent à des actes d'hostilité contre les incroyants. La récente lettre de l'évêque de Mende, par exemple, celle de l'archevêque d'Avignon et de ses quatre suffragants sont certainement des actes de guerre, puisqu'elles exhortent les catholiques auxquels elles sont adressées à ne pas voter pour les candidats radicaux et athées.

Mais il est ici d'une importance capitale de *distinguer* — comme dirait M. de Douville-Maillefeu — si de tels actes présentent un caractère offensif ou défensif. Car, autant ils seraient blâmables dans le premier cas, autant ils sont légitimes et logiques dans le second.

C'est précisément cette distinction que le public était jusqu'à présent dans l'impossibilité de faire, parce que, tandis que les catholiques agissaient ouvertement et sous les yeux du public, les franc-maçons, au contraire, agissaient dans l'ombre et prenaient bien soin de cacher au peuple les ordres du jour fanatiques élucubrés dans leurs loges. Les premiers portaient ainsi la responsabilité d'actes qui n'étaient que des conséquences d'autres actes commis sournoisement par leurs adversaires.

C'est particulièrement à la démolition d'une situation si inégale, si inique, que j'ai voulu donner mon coup de pioche en publiant cette étude.

J'espère avoir fait comprendre que ce ne sont pas les électeurs républicains, pris en bloc, qui doivent être rendus responsables de la guerre religieuse. C'est inconsciemment, en effet, qu'ils ont servi depuis quinze ans de moyen d'action, en

même temps que de champ d'exploitation, à la bande de politiciens qui marchent entourés des reîtres de la Franc-Maçonnerie.

Je pense avoir démontré que cette Franc-Maçonnerie ment lorsqu'elle affirme, dans ses statuts, qu'elle est une société purement philosophique, philanthropique, progressive et respectueuse de toutes les convictions.

Elle n'est pas philosophique, puisqu'elle ne s'occupe que de politique et du développement de sa situation et de ses privilèges.

Elle n'est pas philanthropique, puisque, si tant est qu'on puisse la dire bienfaitante, elle ne l'est que vis-à-vis d'elle-même.

Elle n'est pas progressive, puisqu'elle est composée d'ignorants, de bigots ridiculement attachés à des pratiques et à des formules ineptes, puisque par son fanatisme elle retarde de trois siècles.

Elle n'est pas respectueuse de toutes les convictions, puisque, comme je l'ai prouvé par les documents authentiques et les ordres du jour émanant des loges, que j'ai cités dans mon second chapitre, elle a juré la destruction du Catholicisme, et puisqu'elle y déclare poursuivre la déchristianisation de la France.

Étant donné cet état d'esprit fanatique et furieux qui existe dans la Franc-Maçonnerie, et qui est porté dans la politique par les radicaux francs-maçons qui encombrant le Parlement, le Conseil des ministres et les administrations supérieures ; étant donnés les mépris, les injures, les sarcasmes, les insultes dont le Catholicisme a été poursuivi de-

puis quinze ans par les journaux radicaux, j'interroge le bon sens public, et je lui demande s'il n'est pas logique et naturel que les catholiques se défendent ? Je demande au peuple s'il se laisserait, lui, insulter, injurier et mépriser, s'il ne raidirait pas ses bras et s'il ne tendrait pas ses poings contre ceux qu'il sentirait acharnés à sa perte ?

Si encore cet acharnement maçonnique était motivé ! Si les pratiquants catholiques étaient inférieurs aux bénisseurs francs-maçons, les frères ignorantins des écoles chrétiennes aux frères ignorants de la rue Cadet, les congrégations religieuses de bienfaisance à la congrégation laïque du tablier ! Mais où donc voit-on cette infériorité ?

Ou bien encore si les catholiques jouissaient dans la République d'un pouvoir politique qui les rendît redoutables ! Mais le péril clérical, dont les francs-maçons nous rebattent les oreilles, est caractérisé par cette particularité tout à fait étonnante que, tandis qu'il n'y a qu'un député sur quarante mille prêtres, tandis qu'il n'y a également qu'un député sur vingt-deux mille laïques non francs-maçons, il y a un député sur cent soixante francs-maçons.

Eh bien ! le public français n'est pas aussi dépourvu de bon sens qu'on se l'imagine au Grand-Orient. Maintenant qu'il a des documents entre les mains — ces documents que la Franc-Maçonnerie lui cachait avec tant de soin et qu'il fallait fournir pour elle, — il appréciera s'il est loyal de la part de cette Société d'esquiver les responsabilités comme elle le fait ; s'il est légitime que, sous le ré-

gime où nous vivons, elle exerce dans l'État une action occulte; s'il est logique que, sous couleur de fraternité, elle jette la haine et le mépris à la moitié de la nation; s'il est démocratique que l'immense majorité des citoyens, petits ou grands, riches ou pauvres, qui ne sont pas francs-maçons soient dominés par ceux qui le sont; s'il est nécessaire enfin, pour se garder du « gouvernement des curés », d'établir celui d'une secte de cagots ornés de bijoux mystiques, d'une association de faux illuminés, « ni nus ni vêtus, » comme ils disent pour caractériser leur « état parfait d'innocence », et qui, considérant la nation comme « une pierre brute » parce qu'elle n'a pas reçu la lumière maçonnique, lui imposent, avec leur dictature chaque jour plus envahissante, l'asservissement de leur ignorance et le joug de leur fanatisme.

FIN

TABLE

PRÉFACE DE L'ÉDITION DE 1903	v
AVANT-PROPOS	x

CHAPITRE PREMIER

La guerre religieuse.

Son point de départ. — Son illégitimité. — Ce n'est pas le parti républicain tout entier qui en est responsable, c'est la <i>Franc-Maçonnerie</i>	13
---	----

CHAPITRE II

Le fanatisme de la Franc-Maçonnerie et l'action politique exercée par elle.

Les ordres du jour des loges précédant et inspirant les actes législatifs. — Immixtion directe du Conseil de l'Ordre du Grand-Orient dans la politique antireligieuse. — Esprit maçonnique caractérisé par la lettre de Voltaire à Damilaville. — Ordre du jour de la loge l' <i>Encyclopédique</i> . — Modification aux statuts. — La Franc-Maçonnerie n'a pas le droit de rester société secrète	19
--	----

CHAPITRE III

Recrutement et rôle actuel de la Franc-Maçonnerie.

Les deux éléments qui composent la Franc-Maçonnerie. — Avantages que la Franc-Maçonnerie offre aux politi-	
--	--

ciens. — Leur tactique lorsqu'ils cherchent à arriver; leur sujétion lorsqu'ils sont arrivés. — La Franc-Maçonnerie détournée de son but; sa décadence. — La philosophie de l'histoire actuelle du Grand-Orient.

CHAPITRE IV

Puissance politique de la Franc-Maçonnerie.

Disproportion entre le petit nombre des francs-maçons et leur importance politique. — Influence électorale cléricale et influence électorale maçonnique. — Le danger politique et social est-il du côté du Cléricalisme? — Ce qu'il arrivera lorsque les francs-maçons seront en majorité à la Chambre.

CHAPITRE V

Faiblesse intellectuelle de la Franc-Maçonnerie. — Question religieuse. Question catholique.

Comment les privilèges dont jouit la Franc-Maçonnerie pourraient être justifiés. — La Franc-Maçonnerie n'est pas une société satanique. — Le grand vice de la Franc-Maçonnerie. — Comment la Franc-Maçonnerie conçoit la question religieuse et la question catholique. — Véritable aspect sous lequel se présentent ces questions. . .

CHAPITRE VI

Les travaux maçonniques.

Ce que sont les travaux des loges. — Tenues de comité et tenues solennelles. — Ordres. — Signes. — Attouchements. — Le pas de maître. — Ouverture des trav.: A.: L.: M.: A.: — Lecture des procès-verbaux et de la correspondance. — Fermeture des trav.: A.: L.: M.: A.: — Conférences maçonniques; leur stérilité comme moyen d'éducation. — Les catéchismes maçonniques .

CHAPITRE VII

La Franc-Maçonnerie vis-à-vis du peuple.

La Franc-Maçonnerie ne veut pas du peuple chez elle. — Droits d'entrée, cotisations. — Abaissement facultatif

des droits d'entrée en faveur de certaines catégories de citoyens ; leur maintien vis-à-vis des ouvriers. — La Franc-Maçonnerie bourgeoise et politicienne est condamnée à devenir de plus en plus l'ennemie du peuple. 93

CHAPITRE VIII

La philanthropie maçonnique.

Les francs-maçons s'aident entre eux ; ils n'aident pas les autres. — Demandes de secours. — La caisse hospitalière. — L'orphelinat maçonnique. — Comparaison des œuvres philanthropiques maçonniques avec les œuvres de bienfaisance catholiques. — Ce qu'on fera de celles-ci lorsque toutes les congrégations seront expulsées . . . 100

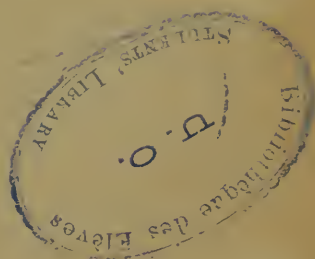
CHAPITRE IX

L'Idéal social.

Faute politique des catholiques pendant les dernières années. — Devoir social actuellement reconnu par tous les partis. — Unité morale de la Patrie pouvant se reconstituer. — Encyclique du Pape et encyclique du Conseil de l'Ordre. — L'iniquité sociale. — La Franc-Maçonnerie agit en ennemie des pauvres 106

CHAPITRE X

CONCLUSION. 117



**Réseau de bibliothèques
Université d'Ottawa
Échéance**

**Library Network
University of Ottawa
Date Due**



a 39003



000529767b

